JEUDI 12 NOVEMBRE 2009

PRÉSIDENCE DE M. LIBOR ROUČEK

Vice-président

1. Ouverture de la séance

(La séance est ouverte à 9 heures)

- 2. Dépôt de documents: voir procès-verbal
- 3. Mesures d'exécution (article 88 du règlement): voir procès-verbal
- 4. Suites données aux positions et résolutions du Parlement: voir procès-verbal
- 5. Activités du médiateur européen (2008) (débat)

Le Président. - L'ordre du jour appelle le rapport de Chrysoula Paliadeli, au nom de la commission des pétitions, sur le rapport annuel relatif aux activités du médiateur européen en 2008 (2009/2088(INI)).

Chrysoula Paliadeli, *rapporteure.* – (*EL*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Madame la Commissaire, le 21 avril 2009, le médiateur européen a soumis son rapport annuel relatif à ses activités en 2008 au Président sortant du Parlement européen, Hans-Gert Pöttering. Le 14 septembre de la même année, M. Nikiforos Diamandouros a présenté le contenu dudit rapport à la commission des pétitions. Celle-ci m'avait déjà chargée de rédiger un rapport, qui a été approuvé à l'unanimité par les membres de la commission des pétitions le 1^{er} octobre 2009.

Le rapport écrit se compose de deux documents: un bref aperçu de six pages et une version complète qui aborde en détail les activités du médiateur, les statistiques relatives à ces activités et leur interprétation, ceci afin d'améliorer la procédure et de promouvoir les meilleures pratiques.

Ces deux documents présentent les données et les observations sous une forme abordable, en utilisant des exemples qui aident le lecteur à comprendre, à évaluer et à utiliser le texte.

Par comparaison aux rapports antérieurs, cette nouvelle présentation des données statistiques et de l'évaluation des résultats rend le rapport plus compréhensible, et surtout plus utile. Il va désormais au-delà d'un simple compte-rendu pour aborder des questions de politique et proposer des améliorations.

L'année 2008 a vu l'aboutissement d'un nombre de dossiers sans précédent. La plupart de ces dossiers concernaient la Commission européenne, tandis qu'un nombre nettement moins important concernait l'administration du Parlement européen. La forme de mauvaise administration la plus fréquemment observée est un manque de transparence. Un tiers de ces dossiers ont été réglés à l'amiable à la satisfaction du plaignant. On constate une diminution du nombre de cas où le médiateur a dû faire des commentaires critiques aux institutions administratives concernées. Un avis circonstancié a été demandé dans un plus petit nombre de dossiers encore. Dans un dossier, un rapport spécial a été soumis au Parlement et débouché sur l'adoption d'une résolution spéciale en faveur du plaignant. En 2008, le médiateur a clôturé une enquête d'initiative sur les paiements tardifs de la Commission. À la suite de cette enquête, des mesures ont été prises pour limiter les paiements tardifs et une nouvelle enquête a été annoncée. La priorité fondamentale du médiateur était de garantir le respect des droits des citoyens afin de renforcer la confiance des citoyens européens en leurs institutions.

À cette fin, il a été décidé d'améliorer la qualité des informations communiquées aux citoyens concernant leurs droits via le réseau européen des médiateurs. Parallèlement, dans le cadre des pratiques habituelles de résolution des problèmes imposées par son rôle institutionnel, le médiateur a renforcé ses contacts avec les membres et les agents des institutions européennes afin de promouvoir une culture du service au sein des services administratifs de l'Union et de contribuer à l'objectif général de respect mutuel entre les citoyens européens et les institutions européennes. Un résultat tangible de cette campagne est l'augmentation du nombre de pétitions en 2008. Cette augmentation est le signe qu'un plus grand nombre de citoyens européens

ont été informés de l'existence du médiateur et ont décidé d'y faire appel pour se plaindre de problèmes liés à l'administration et au fonctionnement des services administratifs et autres de l'Union européenne.

Le site Internet du médiateur a été mis à jour régulièrement tout au long de l'année 2008 afin d'en faire un service moderne, dynamique et interactif. Pour conclure la première phase de ce rapport oral sur le rapport annuel du médiateur européen, nous espérons que sa collaboration constructive avec le Parlement européen se poursuivra de la même façon. Il faut en effet promouvoir l'activité de cette institution en tant que modèle de bonne administration pour les autorités administratives nationales, et il faut que cette institution continue à remplir son rôle de canal de communication entre les institutions européennes et les citoyens européens.

Nikiforos Diamandouros, *médiateur européen.* – Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de présenter au Parlement mon rapport annuel pour 2008.

Je tiens à remercier la commission des pétitions, et en particulier sa présidente M^{me} Mazzoni et la rapporteure M^{me} Paliadeli, pour leur rapport utile et constructif. J'entretiens d'excellents rapports professionnels avec la commission des pétitions. Elle m'apporte un soutien et des conseils précieux tout en respectant pleinement le devoir d'impartialité et d'indépendance qui est le mien en tant que médiateur européen.

Le Parlement et le médiateur s'efforcent tous deux de faire en sorte que les citoyens européens et tous ceux qui résident dans l'Union européenne jouissent pleinement de leurs droits. Nous y contribuons chacun de différentes façons. Le mandat du médiateur est plus limité. Je ne peux traiter que les plaintes à l'encontre des institutions et des organes de l'Union européenne, tandis que la commission des pétitions peut également se pencher sur les activités des États membres. Qui plus est, le Parlement est un organe politique souverain habilité à traiter les pétitions qui réclament une modification de la législation ou l'adoption de nouveaux actes juridiques. Mon rôle se limite par contre à traiter les plaintes, à aider les plaignants à dévoiler les cas de mauvaise administration et à y remédier.

Les comportements illégaux qui relèvent de mes compétences constituent toujours une forme de mauvaise administration. Mais il ne suffit pas que les institutions et les organes de l'Union européenne respectent simplement la loi. Ils doivent aussi agir de façon cohérente et de bonne foi. Ils doivent agir conformément aux règles et aux principes qu'ils ont adoptés, et ils doivent prouver leur attachement à la notion de service, par exemple en adoptant un comportement équitable, raisonnable et courtois. La création et la préservation d'une culture de service aux citoyens sont d'ailleurs au cœur même du principe de bonne administration.

La relation privilégiée entre le médiateur et le Parlement est vitale pour obtenir des résultats en faveur des citoyens. Contrairement aux décisions d'un tribunal, les décisions d'un médiateur ne sont pas juridiquement contraignantes. Je ne peux compter que sur mon pouvoir de persuasion pour convaincre les institutions et les organes de l'Union européenne de suivre mes recommandations. Lorsqu'ils refusent de le faire, il faut absolument que le médiateur puisse s'adresser au Parlement pour obtenir son soutien.

Ainsi, lorsqu'une institution ne suit pas mes recommandations dans un dossier qui soulève des questions fondamentales de principe, je peux soumettre un rapport spécial au Parlement. C'est ce que j'ai fait en 2008 lorsque la Commission a refusé de revoir sa position dans un dossier de discrimination liée à l'âge. Je me réjouis que le Parlement ait traité rapidement ce rapport et que le rapport de M. Martínez Martínez, adopté en plénière en mai 2009 sans aucune voix contre, ait confirmé toutes les préoccupations que j'avais soulevées.

Mon rapport annuel rend compte des progrès accomplis dans le traitement des plaintes, la promotion de la bonne administration et la diffusion d'informations relatives au rôle du médiateur. Comme l'expliquent les premières pages du rapport, des efforts considérables ont été déployés pour le rendre plus lisible et pour permettre au lecteur d'obtenir facilement une image claire et complète du travail du médiateur.

Nous sommes aussi parvenus à publier ce rapport beaucoup plus tôt que l'année précédente. Nous avons également rédigé une nouvelle synthèse de six pages. Cette nouvelle publication décrit les principaux résultats obtenus au nom des plaignants et met en exergue les principaux problèmes politiques abordés au cours de l'année écoulée.

Le médiateur a conclu un nombre record d'enquêtes en 2008 - 355 pour être exact - la plupart en moins d'un an. Je suis heureux de pouvoir dire que de façon générale, les institutions et les organes de l'Union européenne se sont montrés disposés à résoudre les problèmes que j'ai portés à leur attention. Le nombre accru de solutions à l'amiable et de règlements de dossiers est positif et louable.

Huit affaires classées en 2008 illustrent bien les meilleures pratiques de la part des institutions et organes en réaction à des questions que j'avais soulevées. Les institutions et organes concernés sont la Commission, le Conseil, la Cour de justice, l'EPSO, l'OLAF et l'Agence européenne de la sécurité aérienne. Le rapport présente ces huit affaires en tant qu'exemples de bonne administration pour toutes les institutions et tous les organes.

Permettez-moi de décrire brièvement deux de ces affaires.

La Commission a adopté une attitude constructive tout au long d'une procédure relative à un litige de paiement. En conséquence, l'entreprise concernée a reçu plus de 100 000 euros d'arriérés de paiement.

À la demande de certains candidats, l'EPSO a accepté de leur dévoiler les critères d'évaluation utilisés lors des procédures de sélection et de leur communiquer le détail des notes obtenues.

Le médiateur a enregistré 3 406 plaintes au total en 2008, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2007.

Dans près de 80 % des cas, le médiateur a aidé le plaignant en ouvrant une enquête, en transmettant sa plainte à un organe compétent ou en lui prodiguant des conseils. Ce conseil consiste souvent à contacter un membre du réseau européen des médiateurs. Ce réseau compte environ 95 bureaux dans 32 pays et inclut la commission des pétitions. L'un de ses objectifs est de faciliter la communication rapide des plaintes à l'organe compétent. En 2008 par exemple. 191 plaignants ont reçu le conseil de soumettre une pétition au Parlement ou ont vu leur plainte transmise directement à la commission des pétitions.

Évidemment, il est préférable que les plaignants puissent identifier d'emblée la voie de recours la plus indiquée. Cela leur évite la frustration inévitable de s'entendre dire que l'organe auquel ils s'adressent n'est pas en mesure de les aider. Cela permet également de résoudre les plaintes plus rapidement et plus efficacement, permettant ainsi aux citoyens de jouir pleinement des droits que leur donne la législation européenne.

Une initiative très importante dans ce domaine a donné des premiers résultats au début de cette année. Mon bureau a lancé un site Internet entièrement nouveau, qui propose un guide interactif en 23 langues afin d'aider les citoyens à s'adresser directement à l'organe le mieux à même de traiter leur plainte. Cet organe peut être mon propre service, la commission des pétitions, le bureau national du médiateur dans l'État membre d'origine du plaignant ou encore le réseau transnational en ligne SOLVIT. Jusqu'à présent cette année, plus de 23 000 personnes ont utilisé ce guide pour obtenir des conseils.

En 2008, le type de plainte le plus fréquent que j'ai eu à traiter, et de loin, concernait le manque de transparence de l'administration européenne. 36 % des enquêtes portaient sur cette allégation, y compris le refus de fournir des informations ou des documents. J'ai pris note de ce pourcentage élevé avec une certaine inquiétude.

Une administration européenne responsable et transparente est et doit rester la clé de la confiance des citoyens envers l'UE. La proposition soumise par la Commission en 2008 de réformer le règlement (CE) n° 1049/2001 relatif à l'accès du public aux documents est particulièrement importante en termes de transparence.

Certaines des modifications que la Commission propose d'apporter à ce règlement seraient très bénéfiques. J'estime cependant que d'autres modifications proposées auraient pour effet de restreindre et non d'élargir l'accès des citoyens aux documents.

Le traité de Lisbonne modifie le contexte juridique et politique de ce règlement en donnant aux citoyens de nouvelles possibilités de participer aux activités de l'Union. Son entrée en vigueur donnera à la Commission la possibilité de soumettre une nouvelle proposition qui reflète cette nouvelle réalité et qui consolide le droit fondamental d'accéder aux documents des organes et institutions de l'UE.

Le soutien du Parlement a été crucial pour obtenir la révision du statut du médiateur en 2008. Les modifications apportées renforcent les pouvoirs d'enquête du médiateur, ce qui permet aux citoyens d'avoir pleinement confiance en sa capacité à mener une enquête minutieuse et sans restrictions sur leur plainte.

Permettez-moi, pour conclure, de vous rappeler que mon rôle consiste à promouvoir la bonne administration au sein des institutions et des organes de l'UE. Pour accomplir cette mission, il est vital d'assurer une transparence et une responsabilité maximales et de promouvoir la création et la préservation d'une culture de service aux citoyens.

Je suis convaincu que nos deux institutions continueront à collaborer étroitement pour atteindre notre objectif commun, qui est d'aider les citoyens et les résidents de l'UE à jouir pleinement de leurs droits dans une Union européenne transparente et tenue de rendre des comptes.

Margot Wallström, *vice-présidente de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, je voudrais remercier la rapporteure M^{me} Paliadeli pour son excellent rapport, et je remercie également la commission des pétitions pour son travail important et de longue haleine. Il va de soi que je remercie aussi le médiateur, M. Diamandouros, pour son rapport annuel complet et détaillé.

Comme l'a fait remarquer le médiateur au moment de présenter son rapport annuel en avril de cette année, l'objectif ultime de son travail est de renforcer la confiance des citoyens dans l'Union européenne. Personne ne s'étonnera que je partage entièrement cette vision. Je ne dispose pas de beaucoup de temps, et je vais donc me concentrer sur quelques points importants.

Le rapport Paliadeli présente une vue complète et claire des activités du médiateur au cours de l'année dernière. La nouvelle présentation des statistiques et le nouveau format de ce rapport le rendent plus accessible et facile à lire. En 2008, la Commission a présenté un avis relatif aux négociations concernant la révision du statut du médiateur. Nous avons participé activement au travail interinstitutionnel en vue de parvenir à une solution satisfaisante. Nous pouvons tous être fiers du résultat, c'est-à-dire du nouveau statut. Je pense qu'il sera profitable aux citoyens.

En ce qui concerne les plaintes adressées au médiateur, nous avons constaté une augmentation de 6 % par rapport à 2007. Comme vous le savez, 66 % des enquêtes concernent la Commission. Cela ne me surprend pas particulièrement. Après tout, la Commission est une institution importante qui couvre de nombreux domaines de responsabilité susceptibles de susciter des plaintes. Il n'empêche que nous devons évidemment nous efforcer d'améliorer ces chiffres. De même, avec 36 % de toutes les enquêtes, la majorité des accusations de mauvaise administration concernent un manque de transparence. Toutes les institutions doivent s'efforcer de faire baisser ces chiffres.

Un autre thème connexe est celui du traitement des informations relatives au secret professionnel et aux informations confidentielles. Nous avons rencontré dernièrement certaines difficultés dans des dossiers relatifs à la concurrence. Nous devons donc définir les modalités de traitement des informations classifiées, des documents et autres informations couvertes par l'obligation de secret professionnel. La Commission a travaillé dur sur cette question, et nous serons bientôt en mesure de soumettre une proposition au médiateur.

Un autre développement positif concerne l'augmentation du nombre de solutions à l'amiable, comme nous l'avons déjà entendu. En 2008, 36 % de toutes les enquêtes se sont clôturées par une solution à l'amiable ou un règlement conclu avec l'institution visée. Pour la Commission, je constate avec plaisir que les chiffres évoluent clairement dans la bonne direction. Ceci témoigne d'une prise de conscience et de l'attention accordée au travail du médiateur, mais aussi du respect que la Commission montre aux plaignants.

Mon avant-dernier point concerne l'appel, dans le projet de résolution, en faveur d'une approche commune vis-à-vis du code de bonne conduite administrative. Comme vous le savez, la Commission possède son propre code et celui-ci est généralement conforme aux exigences du médiateur. La meilleure façon de faire avancer ce dossier est d'organiser tout d'abord un large débat interinstitutionnel avant de présenter une proposition législative.

Mon dernier point concerne la communication dans la pratique. Dans cette perspective, je tiens à féliciter le médiateur pour son nouveau site Internet. Tout comme son rapport annuel, il est détaillé, complet et facilement abordable. Je suis convaincue que cet excellent nouveau site Internet constitue un guide interactif qui aide les citoyens à identifier le forum le plus adapté à la résolution de leurs problèmes. Il ne faut pas dédoubler les travaux, mais leur donner une visibilité accrue. Nous nous sommes efforcés d'y contribuer à la Commission, est c'est exactement ce que fait le nouveau site Internet Europa. Il offre une meilleure visibilité et permet aux citoyens d'accéder au guide du médiateur en quelques clics seulement.

Ainsi donc, 2008 fut une année de progrès, mais elle a aussi révélé de nouvelles possibilités d'amélioration pour nos institutions. Je souhaite remercier une fois de plus M. Diamandouros pour son travail important et pour les résultats obtenus, ainsi que M^{me} Paliadeli pour son excellent rapport.

Pascale Gruny, *au nom du groupe PPE.* – Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Monsieur le Médiateur, chers collègues, je souhaiterais, tout d'abord, féliciter très vivement, au nom du groupe PPE, M^{me} la rapporteure pour le travail accompli et pour l'esprit de collaboration dont elle a fait preuve tout au long de l'élaboration de ce rapport.

Nous nous prononçons aujourd'hui sur le rapport d'activité annuel du médiateur européen, qui a été présenté le 21 avril dernier.

Nommé par le Parlement européen, le médiateur nous donne acte, à travers ce rapport, de l'ensemble des résultats de ses enquêtes sur les plaintes qui concernent des cas de mauvaise administration au sein de nos institutions ou agences européennes. Son rôle, de la plus haute importance, représente une garantie essentielle pour le respect des principes de transparence et de bonne administration et constitue, par conséquent, une véritable protection pour nos concitoyens dans des cas d'injustice, de discrimination, d'abus de pouvoir, de manque de réponse et de retard d'information.

Dans ce rapport, nous constatons en effet l'importance grandissante du nombre de plaintes déposées auprès du médiateur. La plupart concernent la Commission européenne, institution qui regroupe le plus grand nombre de fonctionnaires, certes, mais essentiellement pour des cas d'allégations de défaut de transparence. Or, la Commission est la gardienne des Traités.

Concernant le rapport, la commission des pétitions l'a approuvé avec une large majorité le 1^{er} octobre dernier. Notre médiateur a exercé ses fonctions de manière active et équilibrée en ce qui concerne l'examen des plaintes et leur traitement. Il a notamment toujours su maintenir de bonnes relations avec et entre les institutions, ce qui a aidé les institutions ou agences en question à accepter une solution à l'amiable ou à régler certains litiges, à quelques exceptions près.

Par ailleurs, le médiateur sert de ressource aux institutions. Il les aide à améliorer leurs performances en attirant leur attention sur des domaines à perfectionner, l'objectif final étant d'améliorer le service à apporter à nos concitoyens.

Le rapport que nous avons adopté en commission souligne et rappelle l'importance de l'adoption d'un code de bonne conduite administrative par l'ensemble des institutions et agences européennes, code qui a été approuvé par le Parlement européen il y a huit ans déjà. Cet appel répété de notre commission ne doit pas rester sans réponse. Les citoyens européens ne méritent pas moins.

Le droit à la bonne administration par les institutions et organes de l'Union européenne est un droit fondamental selon l'article 41 de la charte des droits fondamentaux de l'Union incluse dans la partie II du traité de Lisbonne, qui maintenant n'est plus une fiction mais une réalité.

En dernier lieu, il me paraît nécessaire de rappeler que le médiateur conserve un droit de regard sur les travaux de la Commission et doit s'assurer que celle-ci fait un usage approprié de son pouvoir discrétionnaire de lancer des procédures en manquement ou de proposer des sanctions.

Victor Boştinaru, *au nom du groupe S&D.* -(RO) Je tiens avant tout à féliciter notre rapporteure, M^{me} Paliadeli, pour son excellent rapport.

Deuxièmement, en ma qualité de coordinateur et membre de longue date de la commission des pétitions , je tiens à souligner et à saluer l'excellente collaboration que nous avons toujours connue avec le médiateur européen, Nikiforos Diamandouros.

En tant que coordinateur du groupe Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen pour la commission des pétitions, je me dois d'exprimer mon inquiétude face au grand nombre de plaintes pour mauvaise administration faisant état d'un manque de transparence dans le chef des institutions européennes.

J'insiste sur le fait qu'il incombe au Parlement européen et à la commission de résoudre ce problème. Nous avons le devoir de rétablir la confiance des citoyens dans les institutions européennes.

Pour le bien des citoyens européens, nous devons considérer les plaintes déposées auprès du médiateur et les pétitions soumises à la commission des pétitions comme autant d'occasions de corriger les erreurs et de remédier au manque de transparence qui entoure le fonctionnement des institutions et de la législation européennes.

Dans cette perspective, le groupe S&D a organisé la semaine dernière un séminaire d'information, auquel nombre de journalistes ont participé, sur le thème du droit de pétition en tant que moyen de rapprocher l'Union européenne de ses citoyens.

Je soutiens la proposition faite dans ce rapport de créer un site Internet commun aux différentes institutions européennes et destiné à aider les citoyens à identifier immédiatement l'institution la mieux à même de réagir à leur plainte.

Enfin, je souhaite soutenir l'initiative du médiateur européen visant à renforcer la coopération avec les médiateurs nationaux dans un effort conjoint pour renforcer la confiance des citoyens européens.

Anneli Jäätteenmäki, au nom du groupe ALDE. – (FI) Monsieur le Président, Monsieur Diamandouros, Mesdames et Messieurs, je tiens à remercier le médiateur ainsi que l'ensemble de son service pour le travail précieux qu'ils ont accompli en vue de promouvoir la bonne gouvernance et la transparence. Je remercie également la rapporteure pour son excellent travail.

Le rôle du médiateur européen s'est révélé d'emblée indispensable, et maintenant que le traité de Lisbonne va entrer en vigueur et que la Charte des droits fondamentaux va devenir légalement contraignante, ce rôle va devenir plus important que jamais. C'est pourquoi, à l'avenir, nous devrons en faire plus pour faire en sorte que le médiateur dispose des ressources nécessaires et de pouvoirs adaptés à l'époque actuelle. Cela signifie qu'il devra posséder toutes les informations nécessaires, et que les fonctionnaires devront révéler tout ce qu'ils savent dans un dossier donné au lieu de dire simplement ce qu'ils veulent bien dire. Dans le cas contraire nous ne respecterons pas la primauté du droit, dont nous aimons tellement nous enorgueillir et que nous tenons tellement à enseigner à d'autres. Nous devons nous aussi respecter l'état de droit avant de faire la leçon à d'autres.

Le rapport annuel du médiateur est un magnifique exemple de la façon dont nous devrions présenter notre travail au grand public. Ce rapport est clair, concis et pertinent. La transparence est le fondement et la clé de la démocratie européenne, et il est intéressant de noter que 36 % des plaintes font précisément état d'un manque de transparence. Cela en dit long, et nous devons nous attaquer à ce problème.

Selon la Charte des droits fondamentaux, chaque citoyen est en droit d'exiger que ces institutions traitent ses affaires de façon impartiale, équitable et dans des délais raisonnables. Cet aspect a été mentionné à de nombreuses reprises. Cela nous impose à tous une obligation, y compris au médiateur. J'insiste donc sur la nécessité de faire en sorte que les moyens nécessaires soient disponibles pour que les citoyens n'aient pas à attendre une décision pendant des années. Les délais dépendent avant tout des ressources disponibles. Je remercie le médiateur pour le travail précieux qu'il a accompli, et je lui souhaite de réussir dans sa tâche très, très difficile et parfois très sous-estimée. Il s'agit de l'une des fonctions les plus importantes dans l'Union européenne: veiller au respect des droits des citoyens.

Margrete Auken, *au nom du groupe Verts/ALE.* – (*DA*) Monsieur le Président, je remercie M^{me} Paliadeli pour ce magnifique rapport. Le médiateur a déjà reçu de nombreuses louanges pour sa synthèse constructive et accessible des problématiques, et je souhaite me joindre à ceux qui le félicitent.

Je ne dispose pas de beaucoup de temps, et je me limiterai donc à trois points. Je voudrais tout d'abord mentionner le suivi par le médiateur de son accord avec la Banque européenne d'investissement. Il s'agit d'une initiative que notre groupe a prise dans le contexte de la résolution du Parlement relative au rapport annuel pour 2006. À cet égard, il semble opportun d'attirer l'attention sur l'amélioration de la coopération de la Banque avec les ONG et avec les autres acteurs de la société civile qui facilitent cette coopération et la rendent plus transparente, et nous leur en sommes reconnaissants.

Deuxièmement, je voudrais attirer l'attention sur l'amendement proposé par le groupe Verts/Alliance libre européenne qui invite la commission des affaires constitutionnelles à définir des procédures permettant de soumettre plus facilement des dossiers à la Cour de justice. À cet égard, le Parlement soutiendra les recommandations du médiateur. Cela aura pour effet de renforcer de façon tangible la position du médiateur, et donc aussi le statut juridique des citoyens. Il s'agit d'une initiative pour laquelle nous avons reçu le soutien de principe du Parlement. Nous espérons à présent qu'au cours de cette séance plénière, le Parlement suivra la commission et qu'il se prononcera en faveur de cette amélioration.

Ma troisième remarque concerne l'amendement que nous avons déposé aujourd'hui et qui vise à clarifier l'autorité du médiateur en matière de mauvaise administration. À cet égard, nous craignons que le libellé malencontreux du texte ne provoque de graves problèmes d'interprétation. Bien que notre proposition puisse paraître relativement technique, elle est considérablement plus sûre d'un point de vue juridique que le libellé actuel du rapport. Nous nous réjouissons que M^{me} Paliadeli ait accordé son soutien à la proposition, et j'espère bien évidemment que le Parlement dans son ensemble la soutiendra également.

Ryszard Czarnecki, au nom du groupe ECR. -(PL) Monsieur le Président, Monsieur Diamandouros, vous êtes un homme politique très habile, Monsieur Diamandouros, et vous savez comment vous assurer le soutien de nombreux groupes politiques au sein de notre Parlement. On peut dire que certains députés de ce Parlement ont beaucoup à apprendre de vous. J'espère que votre principale réussite ne sera pas la création d'un nouveau site Internet facile à consulter.

Je pense que vous devriez accorder de l'attention à la collaboration avec les médiateurs de différents pays, pas seulement de pays membres de l'UE, mais aussi des États membres du Conseil de l'Europe, parce qu'ils font souvent plus pour représenter l'État auprès des citoyens que les citoyens auprès de l'État. Qui plus est, je pense que le fait d'écrire un manuel expliquant comment rédiger une plainte ne fera que décourager les citoyens d'en rédiger réellement. Il me semble que nos institutions ont besoin d'une surveillance. Je suis convaincu que c'est de cela que nous avons besoin ici, même si cette idée peut paraître subversive.

Je voudrais souligner que la transparence dont nous parlons ici est absolument indispensable si nous voulons susciter une confiance absolue dans l'Union européenne et ses institutions. Comme M^{me} Paliadeli peut le confirmer, nos concitoyens manquent depuis quelques temps de confiance envers l'UE. Dans le cadre du plan D (démocratie, dialogue, débat), nous devons montrer à nos concitoyens que l'Union européenne et ses institutions sont transparentes et qu'elles sont au service des citoyens. Dans le cas contraire, malheureusement, le déficit démocratique de l'Union ne fera que s'aggraver.

Marie-Christine Vergiat, *au nom du groupe GUE/NGL.* – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le rôle du médiateur, et donc l'examen de son rapport, constitue un élément important pour les institutions européennes. Il est en effet l'un des révélateurs de la perception que nos concitoyens ont de nos institutions.

Quelques mois après les élections européennes, pour lesquelles nous avons tous regretté la faiblesse de la participation, voire la montée de l'abstention, l'intérêt que le Parlement attache à ce rapport est donc essentiel. C'est encore plus vrai en ce qui concerne le suivi des préconisations qui y sont faites.

355 plaintes (+ 6 % d'augmentation par rapport à l'année précédente) c'est très peu. Très peu par rapport aux 500 millions d'habitants en Europe. On pourrait s'en féliciter et en déduire que c'est un indice de satisfaction de nos concitoyens. Nous savons qu'il n'en est rien.

De ce point de vue, le fait que la plupart des plaintes portent sur l'absence de transparence de nos institutions est également révélateur. Sortant de campagne électorale, nous savons ce qu'il en est. Nos concitoyens connaissent mal nos institutions et ne savent pas comment elles fonctionnent. Ils ne savent pas à quoi sert l'Europe et il n'est pas étonnant que la plupart des plaintes concernent la Commission, puisque, pour nos concitoyens, la Commission c'est l'Union européenne.

Pourtant - je caricature, mais à peine -, les postes de communication sont largement budgétés, et l'on dit, depuis les élections: «il faut augmenter la communication, la renforcer pour améliorer la connaissance de nos concitoyens».

Certes, il faut améliorer la communication mais je pense que trop de communication tue l'information. Je soutiendrai volontiers la proposition - qui vient de nous être faite par notre camarade socialiste - d'un site commun qui permette d'aiguiller le citoyen vers la diversité de l'information à laquelle il a accès.

Ce rapport est un révélateur du bon fonctionnement de nos institutions, de la bonne administration. Cela a déjà été dit. C'est un révélateur de notre gouvernance. Il est donc essentiel d'assurer un suivi de ses recommandations, tant pour le rapport qu'au quotidien, et notamment pour les rapports spéciaux.

Un grand merci, Monsieur le Médiateur, pour votre travail auprès de vos concitoyens. Un grand merci à votre équipe. Vous pouvez compter sur notre soutien pour valoriser et faciliter votre action.

Nikolaos Salavrakos, *au nom du groupe EFD*. – (*EL*) Monsieur le Président, permettez-moi de dire d'emblée que nous soutenons le rapport du médiateur et celui de M^{me} Paliadeli. Il s'agit de deux rapports complets et je les en félicite. L'histoire nous a appris qu'à certains moments, et surtout en temps de crise économique, les citoyens expriment vivement leur déception vis-à-vis des systèmes politiques en matière d'administration de la justice. Parallèlement, plus l'État a d'influence au niveau économique et social, plus les différends sont nombreux entre les citoyens et les organes de l'État.

La conclusion en est que le système politique doit instaurer des mécanismes permettant de rétablir la confiance des citoyens vis-à-vis de l'administration, de l'État et des organisations. C'est vrai à tout moment, mais tout

particulièrement en temps de crise. J'irais même jusqu'à dire que le meilleur moyen de lutter contre la corruption et la mauvaise administration consiste à renforcer la moralité des institutions et l'impartialité des organes d'audit.

Comme vous l'aurez compris, sur la base de ce que je viens de dire, j'estime que le médiateur européen a un rôle extrêmement important à jouer pour rétablir la confiance des citoyens européens dans les institutions et les organes de l'Union européenne. Nous devons donc soutenir tous les efforts visant à renforcer cette institution, à élargir son mandat et à améliorer son image auprès du public.

Je demande donc que nous fassions tout ce qui est en notre pouvoir pour aider le travail du médiateur européen et que nous adoptions tous les aspects de son action en vue de parvenir à une approche axée sur le citoyen. Félicitations, Monsieur Diamandouros.

Martin Ehrenhauser (NI). - (*DE*) Monsieur le Président, de jeunes étudiants m'ont demandé de rendre compte ici, en séance plénière du Parlement européen, des événements qui se déroulent en Autriche et dans certaines parties de l'Allemagne. Monsieur le Médiateur, toutes mes excuses, mais je vais maintenant accéder à cette requête.

Depuis quelques semaines, un mouvement social connu sous le nom de «*Die Uni brennt*» (L'université brûle) a pris forme en Autriche. Il s'agit d'un mouvement comme on n'en a plus vu en Autriche ni dans le reste de l'Europe depuis des décennies. Des milliers d'étudiants manifestent, ils descendent dans la rue et occupent les amphithéâtres. Ils revendiquent une éducation universitaire et non une formation professionnelle, ils exigent la démocratisation des universités et, surtout, ils exigent l'accès gratuit à l'éducation.

L'une de leurs cibles principales est le processus de Bologne. Ainsi, une banderole accrochée aux murs de l'université de Vienne porte la devise «Faites le procès de Bologne!», ce qui me semble tout à fait opportun. Les responsables politiques traditionnels vantent le processus de Bologne comme un pas important sur la voie d'un espace européen de l'enseignement supérieur, et ils nous disent depuis des années que ce processus nous rendra tous plus compétitifs. Mais en fin de compte, nous nous retrouvons dans un schéma rigide, avec des universités partiellement privatisées, qui prétend pouvoir planifier le résultat de l'éducation.

Mais la science n'est pas un processus planifiable. Elle est définie par la façon dont des personnes éclairées s'expriment et communiquent entre elles. De même, il est impossible de planifier la curiosité et la créativité scientifiques: ce mouvement le prouve une fois de plus. C'est pourquoi nous devrions en fait le soutenir - c'est la démocratie en action.

Erminia Mazzoni (PPE). - (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, en tant que présidente de la commission des pétitions et au nom de tous les membres de la commission, je voudrais remercier le médiateur pour le travail qu'il a accompli et pour le rapport précis qu'il a rédigé. Je tiens à remercier M^{me} Paliadeli pour son excellente contribution au travail de notre commission ainsi que tous ceux qui ont participé à ce débat, parce qu'ils manifestent leur intérêt et qu'ils veillent à ce que ces instruments de démocratie et de participation soient mis en œuvre et qu'ils atteignent les objectifs prévus par les Traités.

L'analyse du rapport du médiateur pour 2008 révèle que malheureusement, l'article 41 de la Charte des droits fondamentaux est encore loin d'être uniformément appliqué. Le droit de signaler des cas de mauvaise administration au médiateur, exercé par 3 406 citoyens européens en 2008, révèle un degré croissant d'insatisfaction dans la mesure où ce chiffre n'était que de 3 211 en 2007. Je pense que ce chiffre doit être comparé au niveau de connaissance et de conscientisation et j'affirme donc, contrairement à ce qu'a déclaré précédemment un autre député, que ces chiffres témoignent d'un degré élevé d'insatisfaction parmi les Européens. De plus, c'est une maigre consolation d'apprendre qu'une partie seulement des plaintes ont été jugées comme relevant des compétences du médiateur européen, parce qu'une grande partie des plaintes non traitées par le médiateur européen ont été transmises à d'autres organes, dont la commission des pétitions, que je préside.

Je pense que les institutions européennes, et en particulier le Parlement européen, doivent aussi assumer la responsabilité de la perception par les citoyens de l'équité administrative, de l'équité de nos institutions. Malgré la confirmation positive du rôle plus fonctionnel joué par le médiateur européen, vu le nombre accru de dossiers résolus avec succès, nous, le Parlement, ayant reçu environ 10 % des plaintes, et la commission des pétitions, ayant reçu 60 %...

(Le Président rappelle à l'orateur de respecter son temps de parole)

Dans ce cas, je voudrais ajouter - vu que vous aviez accordé un peu plus de temps à quelqu'un d'autre, j'ai cru pouvoir m'autoriser quelques secondes de plus, Monsieur le Président, en tant que présidente de commission - que ces institutions ont le devoir de prendre des mesures pour améliorer ces instruments de démocratie et de participation, parce que nous avons aussi le traité de Lisbonne, qui instaure le droit d'initiative populaire. Je pense que nous devons améliorer, sans les modifier, les fonctions de ces organes; nous avons le devoir d'améliorer l'efficacité et la productivité des instruments que nous avons donnés aux citoyens si nous souhaitons réellement contribuer à construire une Europe des peuples.

Kinga Göncz (S&D). - (*HU*) En tant que membre de la commission des pétitions, je souhaite moi aussi dire quelques mots. D'un côté, je soutiens pleinement l'approbation du rapport du médiateur européen. En tant que membre de la commission, je constate également qu'il a fait son travail de façon très équilibrée.

Je trouve extrêmement important qu'il se soit efforcé de réduire le délai de traitement des dossiers. Après tout, nous savons tous que lorsque quelqu'un a une réclamation, du point de vue de la confiance, il est extrêmement important de savoir qu'au plus vite la plainte est traitée, au plus vite le plaignant reçoit une réponse. Nous savons aussi que la majorité des plaintes ne relèvent pas des compétences du médiateur. Dans cette perspective, il faut absolument, dans un avenir proche, fournir un maximum d'informations aux citoyens de l'Union européenne quant aux institutions qu'ils peuvent contacter pour régler différents problèmes.

La commission a connu une collaboration excellente avec le médiateur, et j'espère qu'il en sera de même dans un avenir proche également.

Marian Harkin (ALDE). - (*EN*) Monsieur le Président, je souhaite féliciter la rapporteure pour son rapport très complet, ainsi que le médiateur et son équipe. Le service qu'ils fournissent s'améliore d'année en année. C'est du bon travail.

Mais quand on lit un rapport avec lequel on est d'accord, et qu'on découvre ensuite dans l'exposé des motifs un paragraphe important qui nous concerne, on ne peut pas l'ignorer.

Je fais référence bien entendu au paragraphe dans lequel le médiateur reproche au Parlement d'avoir, en 2005, rejeté une demande d'information relative aux indemnités versées à des députés européens maltais. Bien sûr, le vrai problème est que si cette information était révélée, il faudrait aussi publier des informations concernant les indemnités versées à tous les députés.

En ce qui me concerne, je pense qu'il s'agit là de fonds publics, et que les citoyens ont le droit de savoir comment cet argent est dépensé. Nous avons publié les montants versés aux agriculteurs au titre de la PAC, mais nous refusons encore de publier nos frais de voyage et autres indemnités. Je pense qu'il s'agit là de coûts légitimes. Ce sont des coûts encourus dans le cadre de notre travail au service des citoyens. De même, les indemnités de personnel, d'aménagement de bureau, de voyage, etc. qui me permettent de représenter mes administrés sont tout à fait légitimes; je n'ai pas à m'en excuser, et je n'ai pas à les cacher.

Je ne suggère pas de compromettre la vie privée des membres de mon équipe: il ne faut pas en arriver là. Mais je dis clairement qu'aussi longtemps que nous ne permettrons pas la liberté d'information concernant nos frais et nos indemnités, les citoyens considéreront le Parlement comme une institution qui prêche la transparence mais qui ne se l'applique pas à elle-même.

Je sais que les députés peuvent publier leurs frais sur leurs sites Internet, et que certains le font, mais nous avons une responsabilité collective, en tant que Parlement, de rendre ces informations publiques. Je donne peut-être l'impression de prendre une position moraliste; ce n'est pas le cas. Je dis simplement que ce moment arrivera, et qu'il vaudrait mieux que le Parlement le facilite plutôt que d'y être contraint.

Oriol Junqueras Vies (Verts/ALE). - (ES) Monsieur le Président, en tant que membre de la commission des pétitions, je souhaite ajouter quelques commentaires concernant l'amendement déposé par notre groupe au rapport Paliadeli sur le rapport annuel relatif aux activités du médiateur européen.

Selon nous, loin d'étendre et de renforcer le rôle du médiateur, la définition de la mauvaise administration proposée par cette résolution pourrait avoir précisément l'effet inverse. Ceci est dû tout d'abord au fait que la définition proposée, étant excessivement vague et large, permet difficilement de déterminer les cas dans lesquels le médiateur peut ou doit intervenir. Cela diminue donc sa capacité d'action. Deuxièmement, et c'est sans doute plus important encore, cette définition accorde au médiateur une capacité d'intervention que d'autres institutions pourraient bien considérer comme discrétionnaire dans la mesure où elle n'est pas correctement définie ni régulée.

C'est pourquoi nous pensons que la définition de la mauvaise administration contenue dans l'amendement déposé par mon groupe, le groupe Verts / Alliance libre européenne, est à la fois plus concise et plus détaillée. Nous pensons qu'elle serait une base nettement plus propice à une intervention active et effective, et qu'elle serait aussi beaucoup plus facile à comprendre pour les citoyens et les institutions.

Oldřich Vlasák (ECR). - (*CS*) Monsieur le Président, Monsieur le Médiateur, Mesdames et Messieurs, j'accorde une grande importance aux activités du défenseur public des droits des Européens, mais je dois dire que je vois trois grands problèmes dans les activités de ce service. Le premier concerne l'information. Le grand public européen ignore l'existence d'un médiateur européen, et il est encore moins au fait de ses activités et des problèmes que les citoyens peuvent lui soumettre. Les faits sont relativement clairs. Près de 90 % des plaintes soumises par mes concitoyens de République tchèque ne relèvent pas des compétences du médiateur européen. La situation n'est pas différente dans les autres États membres. Le Parlement européen propose donc une grande campagne d'information. Je ne suis toutefois pas certain que nous nous attaquions au bon problème.

Le deuxième problème concerne les coûts. Toutes les institutions publiques ont un coût. Chaque nouvelle institution fait augmenter la quantité de bureaucratie que les citoyens doivent affronter et à travers laquelle ils doivent trouver leur chemin. Il faut donc se demander si l'argent des contribuables ainsi investi a permis d'obtenir les résultats souhaités. Mes concitoyens ont déposé 66 des 800 plaintes déposées l'année dernière auprès du défenseur public des droits des Européens et relevant des compétences du médiateur européen. Ces problèmes ont été traités par 70 fonctionnaires, pour un coût de 9 millions d'euros pour les contribuables. Chaque dossier traité coûte donc plus de 10 000 euros. Cela me semble excessif.

Le troisième problème concerne la subsidiarité. En tant qu'ancien maire, j'ai été désagréablement surpris d'apprendre que l'une des affaires acceptées par le médiateur concernait le document de projet concernant les communications à haut débit dans le petit arrondissement de Břeclav. Cela me semble tout à fait inutile dans la mesure où les problèmes locaux devraient être traités tout d'abord au niveau local, et non ici à Bruxelles ou à Strasbourg. Mesdames et Messieurs, si j'étais à la tête de cette institution, je ferais en sorte qu'elle agisse avec bon sens, qu'elle fonctionne aux moindres coûts et, surtout, qu'elle n'abuse pas de ses pouvoirs et qu'elle n'étende pas artificiellement ses pouvoirs et sa bureaucratie. Je souhaite au médiateur de réussir à cet égard.

Nikolaos Chountis (GUE/NGL). - (*EL*) Monsieur le Président, je soutiens le rapport de M^{me} Paliadeli et je voterai en sa faveur, et je tiens également à féliciter M. Diamandouros pour le travail accompli. Je tiens à souligner que de nombreux citoyens européens sont fréquemment confrontés à ce que nous appelons avec euphémisme des actes de mauvaise administration, mais qui les privent en fin de compte de leurs droits fondamentaux. Selon moi, ces actes ne sont pas le fruit de la bureaucratie ou d'une négligence. Bien souvent, ils sont dus aux politiques mal avisées adoptées par les institutions de l'Union européenne. Le recours au médiateur européen permet ainsi aux citoyens européens de faire respecter leurs droits.

Il est donc important que le Parlement européen, le seul organe représentatif et directement élu de l'Union européenne, accorde son soutien politique au travail du médiateur européen de façon à limiter autant que possible ces actes. Vu le rapport du médiateur européen et le travail spécifique accompli par celui-ci, il me semble clair qu'un tel soutien de la part du Parlement lui permettrait d'effectuer un travail plus efficace au cours de la prochaine période.

Pour conclure, j'ai le sentiment qu'il faut faire un effort pour donner aux citoyens européens davantage d'informations concernant le rôle et les pouvoirs du médiateur européen afin qu'ils puissent avoir rapidement recours à ses services en cas de violation de leurs droits fondamentaux.

Carlos José Iturgaiz Angulo (PPE). - (*ES*) Monsieur le Président, je tiens tout d'abord, et ce n'est que justice, à féliciter M^{me} Paliadeli pour le rapport qu'elle a présenté, d'abord à la commission des pétitions, et maintenant ici, en séance plénière.

Je souhaite également appuyer les commentaires avisés faits par M^{me} Gruny et M^{me} Mazzoni, mes collègues au sein du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens). Mais, Monsieur le Président, je souhaite également ajouter que le rôle du médiateur est essentiel au sein d'une institution démocratique. Telle est la conclusion que nous avons tirée au sein de la commission des pétitions, lors des nombreuses visites au cours desquelles M. Diamandouros est venu nous présenter ses rapports annuels, comme celui dont nous débattons aujourd'hui dans cette Assemblée, ou d'autres rapports relevant de ses compétences.

Mesdames et Messieurs, je ne souhaite pas vous submerger de chiffres. Toutefois, et bien que la fonction du médiateur ait progressé, je suis convaincu que si nous devions faire un sondage auprès des citoyens concernant son rôle, son travail et ses activités, nous découvririons malheureusement que les citoyens le perçoivent comme une institution distante, et qu'ils ignorent bien souvent jusqu'à son existence. Ceci s'explique peut-être par le fait que les décisions du médiateur ne sont pas contraignantes, comme il nous l'a lui-même rappelé, ou peut-être par le fait que son travail est très limité vis-à-vis des États membres, comme M. Diamandouros l'a fait remarquer au sein de ce Parlement.

Quoi qu'il en soit, si nous voulons offrir un service aux citoyens, cette institution - le Parlement européen - et la commission des pétitions doivent renforcer et promouvoir le travail du médiateur. S'il est vrai que nous recevons de nombreuses pétitions, comme on l'a souligné, concernant notamment le manque de transparence, je suis sûr que la communication correcte d'informations - par exemple grâce au nouveau site Internet, qui est désormais opérationnel et dont je me réjouis - contribuerait nettement plus, et j'insiste sur ce point, à la réalisation de l'objectif que, je pense, nous partageons tous: celui de faire connaître l'existence du médiateur à tous les citoyens européens et de leur permettre de le contacter. Je souhaite donc bonne chance au médiateur, parce que sa réussite sera une réussite pour tous les citoyens européens.

Alan Kelly (S&D). - (*EN*) Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter M^{me} Paliadeli, pour son excellent rapport. Tous les membres de cette Assemblée jouent un rôle dans ce que l'on pourrait appeler le «développement de la confiance des citoyens». Mais il est extrêmement important de développer nos institutions sur la base des visions et des idées de ces mêmes citoyens et de ce qu'ils attendent de la démocratie.

Le rôle du bureau du médiateur est plus important que jamais, et son travail mérite nos félicitations. Mais nous devons aussi admettre que le manque de transparence, tout comme la perception des citoyens à ce sujet, reste un problème majeur, surtout en ce qui concerne la Commission. Je me réjouis du développement du nouveau site Internet, mais je ne pense pas qu'il résoudra tous les problèmes.

Après tout, plus d'un tiers des plaintes à l'encontre des institutions européennes leur reprochent un manque de transparence. Si nous voulons tenir les promesses faites au peuple irlandais, et d'ailleurs à tous les citoyens européens durant le processus de ratification du traité de Lisbonne, il faudra que toutes les institutions européennes deviennent parfaitement transparentes - comme si elles travaillaient derrière une vitre.

Ce rapport est un pas vers la réalisation de cet objectif, bien qu'il reste encore du travail à faire, notamment en ce qui concerne la collaboration avec les médiateurs nationaux et le mode de fonctionnement de ce Parlement.

PRÉSIDENCE DE M. STAVROS LAMBRINIDIS

Vice-président

Csaba Sógor (PPE). - (*HU*) Je voudrais moi aussi remercier le médiateur européen pour son travail. Si je le faisais en grec, les membres de cette Assemblée penseraient que le lobby grec collabore avec le médiateur, la rapporteure et les orateurs.

Pourtant, c'est précisément dans l'intérêt de la confiance et de la transparence que nous devons nous efforcer d'approuver rapidement le rapport relatif aux activités du médiateur, avant même le lancement de la campagne électorale du médiateur. Monsieur le Médiateur, que ce soit vous qui poursuiviez le travail ou quelqu'un d'autre, j'espère, et nous espérons tous, que le médiateur organisera des visites d'information dans plus de deux régions d'Europe, ce qui permettrait peut-être de réduire ces pourcentages. Nous voulons tous rendre notre travail plus transparent, y compris le travail du Parlement.

Lidia Joanna Geringer de Oedenberg (S&D). - (*PL*) Monsieur le Président, Monsieur Diamandouros, comme les années précédentes, le médiateur a présenté un rapport très objectif de ses activités, et ce rapport permet de comprendre l'importance de sa mission pour les citoyens de l'Union européenne.

Le travail du médiateur vis-à-vis de la Banque européenne d'investissement est un nouvel aspect de ce rapport pour 2008. La BEI est l'institution la plus importante chargée d'accorder des crédits d'investissement dans l'UE et dans les pays candidats. Malgré l'autonomie importante dont jouit la BEI au sein de la structure institutionnelle de l'Union européenne, elle doit elle aussi respecter les critères de la bonne administration. Je me réjouis donc du dialogue entamé entre le médiateur et la Banque européenne d'investissement en 2008 et de la signature d'un protocole d'accord sur le respect des principes de bonne administration. Selon cet accord, la BEI s'est engagée à instaurer une procédure interne d'examen des plaintes, procédure qu'elle ne

possédait pas auparavant. Je me réjouis également que la Banque se soit engagée à appliquer les mêmes normes en matière de bonne administration à tous ceux qui lui soumettent une demande de crédit, qu'il s'agisse ou non de citoyens de l'UE. J'espère que le Parlement européen sera tenu informé du développement de cette coopération entre le médiateur et la BEI. Je vous félicite une fois de plus pour votre rapport.

Csaba Sándor Tabajdi (S&D). - (*HU*) Le médiateur européen a fait un travail remarquable. C'est également le sentiment de la commission des pétitions, et je suis favorable à sa réélection. L'une des raisons de ce soutien est qu'il a su faire preuve d'ouverture dans une question aussi délicate que celle des minorités nationales. Sur ce point, je voudrais attirer l'attention sur l'ambiguïté totale qui caractérise la relation entre l'Union européenne et les minorités nationales.

Enfin, parmi les 100 000 pages de l'acquis communautaire, le traité de Lisbonne mentionne les minorités. La relation avec les minorités reste cependant ambiguë. Si, par exemple, une loi linguistique pernicieuse est adoptée en Slovaquie, cela indique que les questions liées aux minorités ne relèvent pas des compétences de la Communauté. D'un autre côté, les nouveaux États membres, lors de leur adhésion, sont tenus de signer et de ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, qui couvrent les questions relatives aux minorités. L'Union européenne envoie donc différents messages à ce sujet, ce en fait une Union à deux visages. C'est quelque chose qu'il convient de clarifier, parce que 15 % des citoyens de l'Europe, parmi lesquels 12 millions de Roms, font partie de minorités indigènes ou immigrées.

Il s'agit d'un problème extrêmement important et grave en Europe. L'idéal serait que le médiateur, dans le cadre de son travail futur - et j'espère qu'il poursuivra ce travail - accorde une grande attention à ce problème.

Peter Jahr (PPE). - (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai quatre commentaires à faire à propos de ce rapport.

Le premier est que le médiateur est un élément essentiel d'une Union européenne démocratique, et surtout, qu'il est un élément proche des citoyens.

Ma deuxième remarque est qu'après quelques difficultés initiales, la commission des pétitions et le médiateur ont connu une excellente collaboration.

Troisièmement, la commission des pétitions et le médiateur constituent ensemble un point de mesure essentiel de la proximité entre l'Europe et ses citoyens.

Quatrièmement, en tant que membre de la commission des pétitions, je continue à me réjouir d'un dialogue critique à venir avec les citoyens de l'Union européenne, et plus encore maintenant que le nouveau Traité est entré en vigueur. L'Union européenne est là pour les citoyens et non le contraire, et nous devons faire en sorte de l'améliorer et de la garder au service des citoyens.

Metin Kazak (ALDE). - Monsieur le Président, tout d'abord je voudrais féliciter le médiateur européen pour le record d'enquêtes clôturées au cours de l'année 2008. Je suis certain que son nouveau statut lui permettra de travailler avec une efficacité encore plus grande et de répondre rapidement aux plaintes des citoyens, en renforçant la confiance mutuelle entre le médiateur et les citoyens.

La priorité du médiateur doit être la lutte contre la mauvaise administration. Il est dommage de constater que nous avons très peu de progrès dans cette direction. Néanmoins, j'espère qu'avec l'entrée en vigueur de la charte des droits fondamentaux et avec le traité de Lisbonne cela va être renforcé.

Le deuxième enjeu restera la promotion de la transparence au sein des institutions européennes. Le troisième défi, pour les années à venir, est la mise en place de campagnes d'information pour que nos concitoyens soient à 100 % informés de leurs droits.

Enfin, le réseau européen des médiateurs nationaux représente une plateforme importante pour la coopération et pour les échanges de bonnes pratiques entre les différents pays. La Bulgarie participe activement à ce réseau. Elle a non seulement acquis l'expérience nécessaire, mais a aussi accru l'influence de cette institution au cours des dernières années.

Heidi Hautala (Verts/ALE). - (FI) Monsieur le Président, je voudrais remercier tout particulièrement le médiateur, M. Diamandouros, d'avoir soutenu résolument les efforts du Parlement en faveur d'une plus grande transparence du processus décisionnel. Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, c'est un travail que nous devons poursuivre. Il présente certains défis. La commissaire Wallström a mentionné des codes de

bonne conduite administrative, et je voudrais lui demander ainsi qu'à M. Diamandouros s'il ne serait pas temps, à l'heure où la nouvelle Commission entame ses travaux, de faire une proposition législative qui s'appliquerait à toutes les institutions afin de les obliger à respecter les principes de bonne gouvernance. À ma connaissance, tous les États membres possèdent des législations de ce genre.

Angelika Werthmann (NI). - (*DE*) Monsieur le Président, en tant que membre de la commission des pétitions, il est important que je sois en mesure de représenter les intérêts des citoyens mieux encore qu'à l'heure actuelle. Je voudrais qu'un plus grand nombre de personnes aient conscience de la possibilité de faire entendre leurs problèmes au Parlement. C'est d'autant plus vrai après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Monsieur le Médiateur, je vous souhaite en tout cas une plus grande réussite encore à l'avenir.

Georgios Papanikolaou (PPE). - (*EL*) Monsieur le Président, je remercie M^{me} Paliadeli pour son rapport. Le rôle du médiateur européen est effectivement un rôle critique, surtout à l'heure actuelle où, avec le traité de Lisbonne, nous nous efforçons de créer une Europe plus accessible aux citoyens. Le médiateur joue donc un rôle vital et décisif. J'estime que M. Diamandouros a accompli un travail efficace et cohérent, qu'il s'est efforcé de promouvoir la transparence et de résoudre les problèmes causés par le manque de transparence. Il a également œuvré en vue de préserver des voies de recours efficaces, tant au niveau de l'Union européenne que des États membres eux-mêmes.

De façon générale, cette approche témoigne d'un esprit de service envers les citoyens de la part des institutions européennes, et évidemment, le citoyen - via ce processus dans son ensemble et grâce aux efforts que nous devons continuer de fournir - nous fera davantage confiance à tous, à toutes les institutions de l'Union européenne.

À ce titre, et j'en arrive à ma conclusion, je considère que M. Diamandouros a réussi son travail, et je pense que le rapport présenté et notre débat d'aujourd'hui justifient parfaitement de réélire le médiateur pour un nouveau mandat.

Nikiforos Diamandouros, *médiateur européen.* – (EN) Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de remercier chaleureusement tous les membres du Parlement qui ont fait des remarques aussi positives que constructives sur le travail du médiateur. Je leur en suis extrêmement reconnaissant. Je remercie également ceux qui ont fait des commentaires critiques constructifs concernant le travail du médiateur. C'est exactement pour cela que je suis là: pour tirer les leçons de vos suggestions et de vos critiques afin de pouvoir faire avancer le travail du médiateur, afin de mieux servir les citoyens à l'avenir.

Je dirai brièvement que si je vous ai bien compris, votre principale préoccupation concerne le besoin de transparence. Si je suis réélu, je redoublerai d'efforts pour promouvoir la transparence et la bonne administration, dont je me sens le premier responsable au sein de l'Union.

Le traité de Lisbonne nous ouvre toutes sortes de nouvelles possibilités, et je compte bien en profiter au maximum, toujours afin de mieux servir les citoyens en coopérant à chaque instant avec la commission des pétitions du Parlement et avec cette auguste Assemblée.

Ceci étant dit, je souhaite également remercier M^{me} la commissaire Wallström pour son travail, pour ses commentaires et pour ses paroles chaleureuses. Je tiens également à répéter et à confirmer que, dans la mesure où la Commission représente 66 % de tous les services administratifs de l'Union européenne, il est inévitable qu'elle soit la cible de la majorité de plaintes. C'est effectivement le cas.

Permettez-moi à présent d'aborder les thèmes mentionnés par M. Boştinaru et M. Czarnecki, à savoir la question d'une plus grande coopération avec les médiateurs nationaux, et notamment avec ceux des pays n'appartenant pas à l'Union européenne. Il y a deux remarques à faire à ce sujet. Il va de soi que j'entretiens des contacts réguliers avec les médiateurs des pays candidats, qui se situent donc en dehors de l'UE. Je collabore par ailleurs étroitement avec le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, que son institution a désigné comme point de contact pour tous les médiateurs au sein du Conseil de l'Europe.

Je pense que si je devais pousser plus loin, j'entrerais dans le domaine des relations internationales, qui constitue un domaine de compétence important de la Commission. Je me suis donc efforcé de respecter un certain équilibre en la matière. J'ai toutefois pleinement conscience de la nécessité d'une plus grande coopération dans tous les domaines, et je m'efforce d'y parvenir.

En ce qui concerne le temps nécessaire à la résolution des affaires, mentionné par M^{me} Göncz, je dirai simplement que nous sommes parvenus à réduire considérablement ce délai. En moyenne, plus de 50 % -

environ 55 % - des affaires sont classées en moins d'un an, soit environ 12 mois. Quand on pense que nous devons travailler dans 23 langues, ce qui demande des volumes de traduction importants, je ne pense pas que ce délai soit excessif. Je vous donne la moyenne, parce que les dossiers simples sont généralement clôturés en trois ou quatre mois; je voulais simplement clarifier ce point.

Permettez-moi, en son absence, d'applaudir M^{me} Harkin pour son soutien envers ma position concernant la transparence, même dans des situations, dirais-je, délicates.

J'ai bien pris note des commentaires de M. Vlasák concernant le médiateur. Je tiens toutefois à insister sur le fait que le médiateur ne doit pas seulement être jugé sur la base du nombre de plaintes ou de demandes qu'il traite. Outre les plaintes, nous traitons chaque année plus de 11 000 demandes d'information. Je voyage en permanence dans les États membres. Au cours de mon mandat, j'ai fait plus de 350 voyages à travers l'Union, j'ai dialogué avec toutes sortes de publics et j'ai parlé dans de nombreuses régions.

Les ressources utilisées par le médiateur dans son service aux citoyens dépassent donc largement le nombre de plaintes traitées, et je voudrais que cette auguste Assemblée en ait conscience. Je suis sûr que la plupart d'entre vous le savent, mais je voulais simplement faire cette clarification.

Permettez-moi pour conclure, puisque c'est la dernière fois que je m'adresse à cette Assemblée au cours de mon mandat actuel, d'adresser mes sincères remerciements à tous les interprètes pour tout le travail qu'ils ont accompli pour moi ces cinq dernières années.

Chrysoula Paliadeli, *rapporteure.* – (*EL*) Monsieur le Président, je remercie les députés présents au cours de cette séance pour leurs commentaires constructifs et leurs paroles aimables.

La commission des pétitions et moi-même personnellement, avons eu l'honneur tout particulier de rédiger le rapport sur le rapport annuel relatif à l'une des institutions les plus importantes de l'Union européenne, le médiateur européen. Nous sommes arrivés à la conclusion que les activités menées par M. Nikiforos Diamandouros en 2008 avaient contribué efficacement, de façon sérieuse et cohérente à l'accomplissement de la mission de cette institution.

Avec sa position impartiale et objective vis-à-vis des institutions fortes et des attitudes bureaucratiques, le médiateur européen a consolidé sa position, non seulement en aidant les citoyens à lutter contre la négligence ou l'inefficacité administratives, mais aussi et surtout en renforçant leur confiance dans l'Union européenne et dans ses institutions.

Nous estimons qu'en 2008, le médiateur a servi cette institution dans le respect de l'état de droit et en faisant preuve d'une grande conscience sociale, plaçant ainsi la barre fort haut pour les années à venir. Nous sommes convaincus qu'au cours des prochaines années, en respectant les obligations et en exerçant les droits de cette institution, le médiateur européen promouvra plus efficacement encore la bonne administration au sein des institutions de l'Union européenne et qu'il encouragera ces institutions à adopter une attitude encore plus favorable aux citoyens. Nous pensons que cela confirmera la nécessité de l'institution du médiateur européen et, indirectement, de l'institution des médiateurs dans les États membres, mais que cette évolution confirmera également le rôle plus important du Parlement européen qui le contrôle et l'élit.

Le Président. - Le débat est clos.

Déclarations écrites (article 149)

Petru Constantin Luhan (PPE), par écrit. -(RO) Le rapport présenté par le médiateur européen pour 2008 est extrêmement équilibré et complet. Je tiens à profiter de cette occasion pour féliciter Nikiforos Diamandouros et son équipe pour le travail accompli.

Nous constatons tout d'abord une augmentation du nombre de plaintes enregistrées par le médiateur en 2008 - 3 406 plaintes, contre 3 211 en 2007. On peut considérer cela comme un signe positif, le signe que les citoyens européens exercent leur droit démocratique d'accès à l'information, mais aussi comme un signe négatif au vu de la teneur de ces plaintes.

Les principales formes de mauvaise administration invoquées dans les enquêtes ouvertes en 2008 étaient le manque de transparence, y compris le refus de fournir certaines informations, et l'abus de pouvoir. Je trouve préoccupant que 36 % des enquêtes reposent sur des plaintes invoquant un manque de transparence de la part des institutions européennes, dans la mesure où l'administration européenne est un facteur essentiel de la confiance des citoyens dans le cadre du projet européen. Je pense également que nous devons faire tout

ce qui est en notre pouvoir pour renforcer la transparence administrative et la transparence du processus décisionnel de nos institutions.

Andreas Mölzer (NI), par écrit. – (DE) L'Union européenne est une jungle - non seulement en termes de subventions, mais aussi du point de vue de ses compétences, de ses processus décisionnels et même de sa présence sur l'internet. Bref, pour le citoyen ordinaire, l'UE reste un mystère absolu. C'est à ce problème qu'aurait dû s'attaquer le traité de Lisbonne. Il aurait pu garantir une plus grande transparence, il aurait pu garantir une Europe composée de ses peuples culturels et de ses États-nations historiques dans un partenariat égal, une Europe diverse, fédérée et subsidiaire dans sa conception interne, mais unie et forte vis-à-vis de l'extérieur afin de défendre les intérêts européens. Mais il semble que l'Europe fasse peu de cas de la transparence, et les décisions du Conseil et la nomination des présidents de la Commission se font à huis clos. Une présence commune sur l'internet nécessite l'utilisation systématique des langues de travail de l'Union européenne, à savoir l'allemand, l'anglais et le français, qui permettent de toucher une majorité des citoyens européens. La Présidence actuelle du Conseil ferait bien d'en prendre note. La création du poste de médiateur européen et le travail de celui-ci constituent un pas dans la bonne direction, mais nous aurons besoin d'efforts supplémentaires si nous voulons réduire l'écart qui sépare l'Union européenne de ses citoyens. La mesure la plus importante consisterait à organiser des référendums sur les sujets déterminants pour la direction de l'Europe, et à respecter les résultats de ces référendums. Et les décrets Beneš ne peuvent en aucun cas servir à légitimer des injustices. Même un médiateur n'est d'aucun secours pour des citoyens de deuxième classe.

Krisztina Morvai (NI), *par écrit.* – (*HU*) Le rapport du médiateur européen ne reflète pas mon expérience en tant qu'avocate spécialiste des droits de l'homme en Hongrie. Il ne mentionne pas le fait qu'à l'automne 2006, la police, sous les ordres du gouvernement, a blessé, emprisonné et soumis à des procédures pénales de pacotille plusieurs centaines de piétons pacifiques et de manifestants réunis pour commémorer un événement particulier. L'Union européenne est restée silencieuse. Elle n'a rien à dire non plus sur le fait que depuis lors, la police contrôle régulièrement et illégalement les papiers de ceux qui manifestent pour le changement, qu'elle les enregistre en vidéo, qu'elle les soumet à un harcèlement illégal et se livre régulièrement à des arrestations arbitraires.

C'est aussi «grâce» à la passivité scandaleuse de l'Union européenne que 16 militants de l'opposition sont détenus depuis des mois sur la base de soupçons d'«actes terroristes». Leur plus grand «crime» est d'avoir créé un mouvement chargé de dénoncer les actes de corruption commis par le gouvernement. La manière dont leurs domiciles ont été fouillés et leurs biens ont été confisqués, ainsi que la violation flagrante et constante de leurs droits en tant que détenus sont absolument contraires aux normes européennes en matière de droits de l'homme.

C'est ainsi que des perquisitions d'intimidation à domicile ont été effectuées au hasard par de nombreux commandos masqués, sans l'intervention d'aucune personne de confiance autorisée et sans autre garantie. Des ordinateurs ont été confisqués dans le plus grand mépris des consignes juridiques et sans archivage par des experts des données qu'ils contiennent, ce qui permet aux autorités de fabriquer des preuves et de régler leurs comptes avec leurs adversaires politiques. Nous attendons de l'Union européenne une intervention décidée.

Siiri Oviir (ALDE), par écrit. – (ET) L'article 41 de la Charte des droits fondamentaux dispose que «toute personne a le droit de voir ses affaires traitées impartialement, équitablement et dans un délai raisonnable par les institutions et organes de l'Union». Ayant pris connaissance du rapport d'activité du médiateur européen pour 2008, nous devons malheureusement reconnaître aujourd'hui que le type de mauvaise administration au sein des institutions européennes le plus fréquemment cité dans les plaintes est le manque de transparence (36 % des enquêtes).

Il me semble préoccupant que, bien que le Parlement européen ait adopté en 2001 une résolution approuvant le code de bonne conduite administrative du médiateur européen, les autres institutions de l'Union n'aient pas pleinement donné suite aux demandes du Parlement.

Je soutiens tout à fait les propositions de la rapporteure d'adopter une interprétation plus large de la notion de mauvaise administration de façon qu'outre les actes administratifs illégaux et le non-respect des normes et principes contraignants, elle couvre aussi les cas où des institutions administratives ont fait preuve de négligence, ont agi sans transparence ou enfreint d'autres principes de bonne administration. Je demande aussi personnellement aux institutions de l'Union européenne et au futur médiateur d'augmenter la transparence des processus d'évaluation et des structures administratives de l'Union européenne et de rédiger

un code qui fonctionnera efficacement pour lutter contre la mauvaise administration au sein de l'Union européenne.

Jarosław Leszek Wałęsa (PPE), par écrit. – (PL) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais d'emblée remercier la rapporteure M^{me} Paliadeli pour son rapport complet et clair ainsi que le médiateur et son équipe pour leurs efforts constants en vue d'éliminer la mauvaise administration et d'améliorer la qualité de l'administration dans l'Union européenne. Le médiateur européen joue un rôle important. Il intervient conformément au principe qui veut que les décisions soient prises «dans le plus grand respect possible du principe d'ouverture et le plus près possible des citoyens». Je me réjouis, à la lecture de ce rapport, de constater que le médiateur a continué d'exercer ses pouvoirs d'une façon active et équilibrée en traitant des plaintes et en entretenant des relations constructives avec les institutions européennes. Je m'inquiète par contre de l'augmentation du nombre de plaintes par rapport à 2007. Cette augmentation n'est heureusement que de 6 %, mais elle doit servir de mise en garde pour nos institutions. L'administration doit tirer les leçons de cette augmentation et appliquer les recommandations présentées dans ce rapport afin d'éviter à l'avenir les erreurs et les actions incorrectes. Je me joins à l'appel lancé par la rapporteure aux institutions et autorités de l'Union européenne à aligner leurs pratiques sur les dispositions du code de bonne conduite administrative. Huit années ont passé depuis l'adoption par le Parlement européen de la résolution approuvant ce code. C'est un délai considérable. L'adaptation des dispositions de ce code nous aidera à mettre en place une coopération et des synergies plus larges afin de répondre le plus efficacement possible aux besoins de nos concitoyens.

6. Orientations transitoires concernant les procédures en matière budgétaire dans la perspective de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne (débat)

Le Président. - L'ordre du jour appelle le rapport d'Alain Lamassoure, au nom de la commission des budgets, sur des orientations transitoires concernant les procédures en matière budgétaire dans la perspective de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne (2009/2168(INI)) (A7-0045/2009).

Alain Lamassoure, *rapporteur.* – Monsieur le Président, je voudrais d'abord saisir cette occasion pour remercier le président Barroso et le commissaire Šemeta d'avoir décidé de reporter au prochain semestre la publication des propositions de la Commission sur la future politique budgétaire et sur la mise à jour des perspectives financières.

Certes, le Conseil européen et le Parlement s'étaient mis d'accord pour que cette mise à jour ait lieu en 2008-2009 mais c'était il y a quatre ans, c'est-à-dire une éternité. Entre-temps sont intervenus: le traité de Lisbonne, le premier référendum irlandais, la crise financière, le retard pris dans l'entrée en vigueur du nouveau Traité, etc.

Il est donc plus sage de confier à la nouvelle Commission le soin de présenter en même temps, dans quelques mois, son programme politique et la traduction financière de ce programme.

En revanche, comme le traité de Lisbonne va entrer en application le 1^{er} décembre prochain, nous avons besoin d'adopter très rapidement les mesures transitoires nécessaires pour passer d'un traité à l'autre dans le domaine budgétaire.

La Présidence suédoise a proposé que le comité de conciliation du 18 novembre prochain soit l'occasion d'un accord politique entre les trois institutions sur ce sujet. Il s'agit donc aujourd'hui pour le Parlement de donner un mandat de négociation à sa délégation au comité de conciliation.

Quatre points doivent être réglés à très bref délai; aucun ne devrait poser de grave difficulté politique.

Premièrement, la procédure de virement: la suppression de la distinction entre dépenses obligatoires et dépenses non obligatoires exige l'adoption d'une procédure unique, plaçant les deux autorités budgétaires à égalité, sans compromettre la nécessaire souplesse de gestion par la Commission européenne.

Deuxièmement, les budgets supplémentaires: dès le début de 2010, un premier budget supplémentaire sera nécessaire pour donner à toutes les institutions concernées les moyens financiers d'exercer les nouvelles compétences prévues par le traité de Lisbonne. Nous avons donc besoin d'une procédure simplifiée, inspirée de la nouvelle procédure que prévoit le Traité pour le budget principal lui-même.

Troisièmement, le calendrier des réunions préparatoires entre les trois institutions, ce que nous appelons le calendrier pragmatique: c'est un point sur lequel nous n'avons pas besoin d'innover par rapport à la pratique précédente.

Enfin, quatrièmement, les modalités de recours à la formule des douzièmes provisoires, dans le cas, qui est peu probable mais qui est toujours possible, où nous ne trouverions pas un accord sur le budget 2010: sur ce point, il nous paraît que les dispositions du traité de Lisbonne sont suffisamment précises pour qu'un complément ne soit pas nécessaire.

Votre commission des budgets a adopté ces propositions à une très large majorité. J'invite la plénière à faire de même, de manière à nous permettre de conclure la négociation avec le Conseil et la Commission dans les délais requis.

Algirdas Šemeta, *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, je voudrais remercier M. Lamassoure pour son rapport.

L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne va modifier les règles applicables en matière budgétaire, et le Parlement européen et le Conseil auront désormais le même pouvoir de décision en ce qui concerne toutes les dépenses. Ce Traité instaure un nouveau cadre juridique qui nécessitera une réflexion attentive entre les institutions.

Étant donné notre responsabilité commune de faire en sorte que les processus et opérations budgétaires se déroulent sans accrocs ni interruptions, je pense comme le rapporteur que nous devons définir d'urgence des orientations transitoires. Ces règles transitoires sont plutôt techniques par nature, et elles ne s'appliqueront que jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau cadre juridique.

Le rapporteur a répertorié les sujets de discussion pertinents dans son rapport. Nous aurons besoin de nouvelles règles pour les virements et pour l'adoption des budgets rectificatifs. Nous aurons besoin d'un calendrier permettant l'implication adéquate de tous les acteurs. Nous allons également devoir adopter des principes clairs de collaboration et, si nécessaire, nous aurons besoin de certaines règles concernant les douzièmes provisoires.

Je puis confirmer dès à présent que je suis prêt à faire les propositions nécessaires pour parvenir à un accord équilibré. Je suggère de commencer à débattre de ces questions lors du trilogue de cet après-midi. J'espère que les trois institutions parviendront à un accord au cours de la conciliation de novembre.

Salvador Garriga Polledo, *au nom du groupe PPE.* – (*ES*) Monsieur le Président, Lisbonne va apporter de nombreux changements, mais les modifications apportées à la procédure budgétaire comptent parmi les plus radicales.

Tous les rapporteurs généraux des budgets savent comment fonctionne la stratégie actuelle de négociation en deux tours. Il est clair que pour accomplir la même tâche en un tour, il va falloir consentir des efforts supplémentaires en termes de coopération et de consensus entre les différentes institutions.

Cette nouvelle situation a déjà un impact sur la négociation de la procédure budgétaire en cours et sur la conciliation de la semaine prochaine, car nous savons que c'est la dernière fois que nous procédons de cette façon. Je voudrais féliciter la commission des budgets pour la vitesse et la souplesse dont elle a fait preuve pour nous soumettre ces règles transitoires.

Les prochains mois seront cruciaux pour la politique budgétaire: il y aura des virements urgents, il y aura des budgets rectificatifs urgents qui seront proposés au cours des prochains mois et auxquels nous devrons réagir selon une nouvelle procédure. Nous devrons, notamment, discuter d'un budget rectificatif sur les soldes budgétaires selon une nouvelle procédure qui nécessitera une grande responsabilité de la part de toutes les institutions.

En ce qui concerne ces règles transitoires, mon groupe pense que nous devrons faire un effort supplémentaire, mais le futur président du Conseil jouera un rôle très important, notamment pour préserver le *gentlemen's agreement* actuel. Le Conseil sera peut-être tenté de s'avantager dans des domaines budgétaires très urgents, comme le Service européen pour l'action extérieure, mais il est clair que les trois institutions seront sur un pied d'égalité et que le Parlement saura faire preuve de responsabilité.

Göran Färm, au nom du groupe S&D. - (SV) Monsieur le Président, le traité de Lisbonne va apporter des changements considérables, et notamment dans le domaine budgétaire. Comme l'ont signalé de nombreuses

personnes, le changement le plus important est la disparition de la distinction entre les dépenses obligatoires et non obligatoires. Le Parlement européen aura donc le pouvoir de codécision sur l'ensemble du budget, et nous utiliserons une nouvelle procédure budgétaire simplifiée. Le Traité a maintenant été adopté, mais cela ne signifie pas que nous puissions passer immédiatement à la nouvelle procédure.

Tout d'abord, nous sommes tout à fait d'accord pour exécuter le budget de cette année selon les anciennes règles dans la mesure où un changement de procédure en pleine lecture du budget serait source de chaos. Deuxièmement, avant de pouvoir appliquer pleinement le nouveau Traité, nous avons besoin d'un nouvel accord interinstitutionnel. Nous avons besoin d'un règlement financier mis à jour, et d'un nouveau budget à long terme, le cadre financier pluriannuel, renégocié dans le cadre de cette nouvelle législation.

Tout cela prendra du temps. Pour pouvoir commencer à travailler sur le budget en 2010, nous avons donc besoin d'un certain nombre de dispositions transitoires. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le président de la commission des budgets, M. Lamassoure, qui a pris rapidement l'initiative de ce rapport et qui l'a rédigé en un temps record tout en continuant à collaborer étroitement avec les différents groupes de la commission. Je vous en remercie.

Nous avons également inclus dans ce rapport différents avis quant à la nature des nouvelles solutions permanentes. Nous, les sociaux-démocrates, avons notamment émis différents avis. Le plus important est qu'il faut faire en sorte que les nouveaux pouvoirs du Parlement s'appliquent dès la période transitoire, que les propositions à déposer aboutissent à l'avenir à un nouvel accord interinstitutionnel et que le règlement financier révisé soit considéré comme un paquet afin d'obtenir un tout fonctionnel sans redondances ni problèmes d'interprétation.

J'espère que lors du trilogue d'aujourd'hui, nous parviendrons à nous mettre d'accord sur les premiers éléments de cette approche. Pour conclure, je voudrais simplement dire que la modification à venir de la procédure budgétaire est un bon exemple de la simplification et de la réduction des procédures bureaucratiques dont l'Union européenne dans son ensemble a tant besoin.

Anne E. Jensen, au nom du groupe ALDE. – (DA) Monsieur le Président, je voudrais moi aussi dire à quel point je suis heureuse que nous ayons enfin le traité de Lisbonne, un traité qui donnera davantage de pouvoir au Parlement en matière budgétaire et qui changera la façon dont nous adoptons le budget annuel. Nous sommes dans une phase transitoire qui fait que le budget 2010 est adopté selon les règles de l'ancien Traité alors que son exécution sera contrôlée selon le nouveau Traité. Quelle que soit la façon dont nous résolvons ce problème en pratique, le rapport de M. Lamassoure constitue un premier pas et je tiens à le remercier d'avoir pris si rapidement l'initiative. Le groupe de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe soutient de tout cœur ce rapport, qui indique comment nous allons gérer les budgets rectificatifs, les virements et d'autres aspects qui ont déjà été mentionnés.

Le groupe Europe de la liberté et de la démocratie a déposé différents amendements qui proposent d'abolir les budgets rectificatifs et les virements. Je peux vous dire que le groupe ALDE votera contre toutes les propositions du groupe EFD. Nous sommes d'accord avec M. Lamassoure pour dire qu'il faut diminuer le nombre de budgets rectificatifs. Il n'en reste pas moins que des imprévus peuvent survenir en cours d'année, et c'est pourquoi nous avons besoin d'un tel instrument. Les parlements nationaux en possèdent aussi. Il est possible d'apporter des modifications en cours d'année. Le nombre croissant de demandes de fonds au titre du Fonds d'ajustement à la mondialisation, qui résulte du nombre croissant de licenciements, nécessitera bien entendu à lui seul un certain nombre de budgets rectificatifs. Nous ne devons pas non plus renoncer à la possibilité de faire des virements entre comptes. Des règles strictes régissent les montants que la Commission peut transférer et la procédure à respecter - ce n'est pas comme si la Commission pouvait agir à sa guise. Elle doit d'abord demander l'autorisation du Parlement et du Conseil.

Ce rapport souligne aussi la nécessité de modifier également le règlement financier et l'accord interinstitutionnel, et j'espère que nous recevrons bientôt une proposition de la Commission à ce sujet.

Helga Trüpel, *au nom du groupe Verts/ALE.* – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, au nom du groupe Verts/Alliance libre européenne, je tiens à dire que nous soutenons explicitement le mandat du président de la commission des budgets, Alain Lamassoure. Nous sommes convaincus qu'il saura mener avec talent et avec assurance les négociations de la période transitoire dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Nous savons que dans la transition du traité de Nice au traité de Lisbonne, que nous attendions tous et dont nous avons besoin pour rendre l'Europe plus démocratique et plus transparente, nous avons besoin de règles claires.

La commission des budgets, conjointement avec le Conseil, est responsable de l'élaboration du budget européen, et nous disons clairement au Conseil que nous allons protéger et renforcer nos prérogatives parlementaires. Nous ne permettrons pas - et c'est tout aussi vrai sous la direction de M. Lamassoure - que ces droits soient restreints de quelque façon que ce soit, car nous sommes absolument convaincus qu'il ne faut pas permettre un glissement de pouvoir en faveur du Conseil.

Je vous rappelle qu'il est absolument nécessaire, en ce qui concerne les nouveaux budgets des quelques prochaines années, que le budget européen soit élaboré conjointement par les États membres et par le Parlement européen dans un esprit réellement européen. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrons préparer l'Union européenne pour l'avenir. Je voudrais également vous rappeler, en ce qui concerne le règlement financier et surtout en ce qui concerne la façon dont les fonds sont distribués aux États membres et à l'intérieur de ceux-ci, que ce processus doit bien entendu offrir une protection contre les abus. Il ne faut pas qu'il y ait de scandales ni de fraude, mais le règlement financier doit aussi devenir plus simple et plus transparent de façon à ce que nos programmes européens ne créent pas de problèmes sur le terrain, mais qu'ils profitent réellement aux citoyens. Voilà comment nous devons formuler notre politique budgétaire européenne au cours des prochaines années.

Marta Andreasen, au nom du groupe EFD. — (EN) Monsieur le Président, après le rapport présenté par l'honorable députée M^{me} Guy-Quint en avril 2008, le nouveau cadre juridique applicable aux questions budgétaires devrait être prêt à être adopté. Toutes les institutions étaient d'accord sur ce point afin d'éviter tout vide juridique. Nous ne devrions donc pas avoir besoin d'orientations transitoires en matière budgétaire.

Le rapport de l'honorable député M. Lamassoure se focalise sur l'approbation des budgets rectificatifs et l'approbation des virements, qui sont l'une et l'autre des pratiques risquées et inadaptées. Ces pratiques révèlent un manque de professionnalisme dans le processus de planification et de budgétisation, et présenteront des risques plus élevés encore dans une période transitoire.

Le nombre actuel de budgets rectificatifs est excessif et ne respecte même pas les conditions fixées par l'article 37 du règlement financier.

Le nombre actuel de virements est lui aussi excessif, et il n'aurait pas lieu d'être si la planification du budget se faisait avec une meilleure compréhension des besoins des différents secteurs dans les différents pays.

En tant que membre de la commission des budgets, je suis horrifiée de voir presque tous les membres de cette commission approuver systématiquement toutes ces demandes de virement - je suis la seule exception.

Aucun budget rectificatif et aucun virement ne devrait donc être approuvé pendant la période transitoire, et tous les efforts devraient se concentrer sur l'adoption du cadre juridique afin d'éviter de nuire encore plus aux intérêts des contribuables.

Daniël van der Stoep (NI). - (*NL*) Monsieur le Président, le Parti néerlandais de la liberté (PVV) siège pour la première fois au Parlement européen, et il est choqué de l'attitude mercenaire des membres de cette Assemblée. Ce Parlement ressemble ainsi davantage à un anti-parlement. L'objectif semble être de soutirer le plus d'argent possible aux honnêtes citoyens européens, et en particulier aux citoyens néerlandais.

On consacre des milliards aux projets favoris de la gauche, comme le climat et l'aide au développement, tandis qu'aux Pays-Bas, les pensionnaires des maisons de soin ne reçoivent pas les traitements adéquats, l'âge de la retraite légale (AOW) est relevé à 67 ans et la police est obligée de réduire son budget. Monsieur le Président, ce Parlement devrait travailler pour les citoyens. Au lieu de cela, il préfère se consacrer à ses projets extravagants et politiquement corrects et à ceux de ses acolytes élitistes.

Les Irlandais ont malheureusement donné leur bénédiction à l'horrible traité de Lisbonne, mais au moins leur en aura-t-on laissé le choix. Le PVV trouve scandaleux qu'on ait imposé de force cet horrible Traité aux citoyens néerlandais. Telle est malheureusement la réalité, et nous allons devoir apprendre à nous en accommoder.

Le PVV collabore de façon constructive au sein de cette Assemblée. Cependant, nous ne pouvons pas approuver ce rapport. Les Pays-Bas sont le premier contributeur net par habitant, et nous voulons mettre fin rapidement à cet état de fait. Je demande au rapporteur qu'il inclue dans son rapport une déclaration selon laquelle le Parlement européen invite le Conseil à mettre fin le plus rapidement possible à cette situation où les Pays-Bas sont le premier contributeur net par habitant.

Si cette déclaration est ajoutée au rapport, quatre lampes vertes supplémentaires s'allumeront dans cette enceinte lors du vote d'aujourd'hui. Il me semble qu'il s'agit là d'une chance exceptionnelle pour le rapporteur. Je voudrais ajouter que nous soutiendrons tous les amendements déposés par le groupe Europe de la liberté et de la démocratie.

László Surján (PPE). - (*HU*) Mesdames et Messieurs, après la Première Guerre mondiale, en Hongrie, des baraquements provisoires ont été construits à Budapest pour servir d'hôpital aux prisonniers de guerre de retour au pays. Ces baraquements sont encore utilisés aujourd'hui.

Nous souhaitons adopter des règles transitoires afin de protéger la procédure budgétaire. Je pense que M. Lamassoure, rapporteur et président de la commission, a mentionné et souhaite voir appliquer des principes qui dureront au moins aussi longtemps que les baraquements provisoires que je viens de mentionner, et qui fonctionnent depuis 90 ans. Il est important de nous souvenir que nous avons payé cher le traité de Lisbonne. Nous avons renoncé à certains principes, et les citoyens d'un pays en particulier, la République tchèque, bénéficieront moins des droits de l'homme que la majorité des européens. Nous avons l'obligation absolue de mettre en œuvre efficacement et correctement ce Traité qui nous a coûté si cher. Je pense que les propositions avancées par le rapporteur, et pour lesquelles il demande aujourd'hui l'autorisation de les mettre en œuvre, contribuent plus que correctement à la réalisation ce cet objectif. C'est pourquoi mon groupe souhaite qu'une large majorité de ce Parlement les adopte sans aucune modification.

Enfin, et pour rester sur le sujet des mesures provisoires, une publicité diffusée il y a quelques décennies annonçait la construction d'appartement destinés à être achetés à titre définitif par des officiers soviétiques stationnés provisoirement en Hongrie. Cela signifie que même les choses que nous croyons permanentes sont dépassées après un certain temps. J'espère que lorsque les règles actuelles ne seront plus valables, de meilleures règles les remplaceront. Dans cet espoir, je demande à tous mes collègues de soutenir cette proposition.

Eider Gardiazábal Rubial (S&D). - (ES) Monsieur le Président, comme d'autres l'ont mentionné avant moi, le traité de Lisbonne va enfin entrer en vigueur et certains des effets de cette entrée en vigueur se feront sentir immédiatement; ainsi, dès janvier, une partie du travail de la commission des budgets sera régie par de nouvelles règles. C'est pourquoi les trois institutions travaillent d'ores et déjà à la définition de règles transitoires destinées à guider notre travail en attendant la négociation et l'adoption des nouveaux règlements prévus par le Traité.

Nous soutenons sans réserve le rapport de M. Lamassoure. Nous ne pensons pas qu'il faille ajouter quoi que ce soit à ses conclusions. J'espère simplement que le dialogue qui commence entre les trois institutions permettra de parvenir à un consensus et que personne ne s'efforcera de faire pencher la balance en sa faveur.

Je voudrais faire quelques remarques avec votre permission, parce que j'ai l'impression que certains membres de la commission des budgets font parfois preuve d'un optimisme excessif. Cet optimisme nous a poussés à adopter un considérant affirmant que le traité de Lisbonne simplifie considérablement la procédure budgétaire.

Je viens d'arriver au Parlement et je n'ai donc pas l'expérience du budget européen, mais honnêtement, ce que j'ai pu lire des nouvelles dispositions budgétaires ne me fait pas partager cet optimisme. Cette procédure sera complexe, et selon le degré d'accord - ou plus probablement de désaccord - entre le Parlement et le Conseil, elle sera compliquée. Mais nous ne le saurons pas avec certitude tant que nous n'aurons pas utilisé les nouvelles règles pour les procédures budgétaires.

Nous connaissons par contre déjà l'état d'esprit du Conseil, et sur ce point je dois dire que je ne suis pas fort optimiste. Je constate que le Conseil s'efforce de s'accaparer un maximum de pouvoir afin d'être en mesure de bloquer toute décision contraire à sa ligne orthodoxe. Je veux dire par là qu'il veut pouvoir bloquer toute décision visant à dépenser un euro de plus que prévu, quelles que soient les circonstances. Si tel est le cas, s'il souhaite garder le contrôle absolu, je pense que le Conseil commet une grave erreur, parce que le Conseil a besoin d'un Parlement fort avec lequel il peut collaborer.

Timo Soini (EFD). - (FI) Monsieur le Président, je soutiens les propositions motivées avancées par ma collègue M^{me} Andreasen. Dans ce rapport, vous vous réjouissez de l'existence du traité de Lisbonne. C'est votre droit. Quant à moi, je dirai une fois de plus que je regrette de voir notre souveraineté foulée au pied. Vous avez gagné, mais nous restons là et vous nous aurez sur la conscience, parce que le traité de Lisbonne a été imposé aux citoyens d'une façon indigne. La question de la souveraineté ne disparaîtra jamais. Ce rapport mentionne la nécessité d'apporter plusieurs amendements à la loi pour permettre la mise en pratique de cette constitution

financière - tel est le terme utilisé. Vous l'avez donc admis. Il s'agit donc bien d'une constitution, en matière financière, mais aussi politique et juridique. Nous avions raison, et nous allons poursuivre ici même notre lutte pour la souveraineté.

(Applaudissements)

Czesław Adam Siekierski (PPE). - (PL) Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que le traité de Lisbonne introduit des changements radicaux en ce qui concerne le budget et les procédures nécessaires à son adoption. Je citerai simplement la suppression de la distinction entre les dépenses obligatoires et non obligatoires, qui devrait consolider la position du Parlement, et la reconnaissance du cadre financier pluriannuel en tant qu'acte législatif juridiquement contraignant. La simplification de la procédure budgétaire est tout aussi importante.

Dans nos réflexions concernant ces changements, nous ne devons toutefois pas oublier leur mise en œuvre effective afin de permettre une transition aussi facile que possible vers les nouveaux principes. Cet aspect est particulièrement important pour les bénéficiaires du budget européen.

Nous devons maintenant identifier les domaines dans lesquels ces orientations provisoires sont les plus nécessaires. Je voudrais donc exprimer mon soutien en faveur de ce rapport et de tous les efforts consentis pour mettre les matières budgétaires en conformité avec le nouveau Traité.

Reimer Böge (PPE). - (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à titre personnel mais aussi en ma qualité de rapporteur pour la planification financière pluriannuelle, je salue le rapport présenté par le président de notre commission, M. Lamassoure, qui construit les ponts nécessaires, y compris en termes de certitude juridique, dont nous aurons besoin jusqu'à ce que nous soyons parvenus à un accord sur la modification nécessaire de l'accord interinstitutionnel et sur les autres procédures techniques que nous devons définir en vertu du Traité. Je tiens aussi à souligner que cette décision clarifie également le fait que, pour nous, le paquet complet restera en l'état pour les négociations futures - depuis la question de la modification de l'accord institutionnel jusqu'à la question de notre interaction avec le futur Service pour l'action extérieure, par exemple, en termes purement budgétaires.

Au vu de l'accord existant, je pense également qu'il est juste que l'évaluation pertinente du fonctionnement de l'accord interinstitutionnel existant - du point de vue technique, mais aussi du point de vue de la politique budgétaire - soit intégrée comme il se doit à ce processus global de mise en œuvre du traité de Lisbonne. Il ne s'agit pas uniquement de détails techniques et de procédures, mais aussi de l'évaluation des souplesses et marges de manœuvre nécessaires dans le cadre du budget, si nous voulons honnêtement mettre en œuvre le traité de Lisbonne en matière de politique budgétaire.

Jiří Havel (S&D). - (CS) Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier M. Lamassoure pour son rapport. Je pense que ce document est nécessaire et qu'il a été rédigé avec la rapidité nécessaire. Nous savons que le traité de Lisbonne entrera en vigueur en décembre de cette année, et nous avons absolument besoin de ce rapport. Je voudrais réagir à certaines interventions mettant en doute la validité du traité de Lisbonne. Le traité de Lisbonne est désormais en vigueur, et il ne sert plus à rien d'en discuter. Je voudrais également réagir à un commentaire fait par László Surján. Je donne ma parole à M. Surján, au nom de la République tchèque, que les sociaux-démocrates tchèques feront tout ce qui est en leur pouvoir pour faire en sorte que la demande d'exception introduite par le président Klaus soit retirée au nom de la République tchèque - nous la trouvons scandaleuse.

Lajos Bokros (ECR). - (*HU*) Le groupe des Conservateurs et Réformistes européens soutient volontiers les orientations transitoires en matière de procédure budgétaire, mais nous tenons à ajouter, et c'est important, que nous ne souhaitons pas non plus que ces orientations transitoires en matière de procédure budgétaire deviennent permanentes. Mais nous pensons qu'une transition entre les deux systèmes est nécessaire, et qu'il faut donc adopter des orientations transitoires. Cela ne doit pas nécessairement exposer le processus au risque de réallocations superflues. En fait, nous devons éviter de nous trouver à l'avenir dans une situation dans laquelle des réallocations ont lieu toutes les semaines ou tous les mois. C'est pourquoi les orientations permanentes devront préciser que de telles réallocations ne doivent pas être possibles plus de deux fois par an, de façon à ce que nous puissions préserver l'unité, la stabilité et la transparence du budget.

Le Président. - Monsieur Lamassoure, c'est peut-être la première fois dans votre vie que cela vous arrive, mais le Président vous accorde un temps de parole de 15 minutes, si vous le souhaitez, pour clôturer ce débat.

Vous pouvez dire tout ce que vous voulez, j'imagine, ou vous pouvez vous en tenir aux deux minutes prévues à l'ordre du jour pour vos conclusions!

Alain Lamassoure, *rapporteur.* – Monsieur le Président, je n'abuserai pas de ce droit excessif que vous me donnez.

Je voudrais remercier tous les porte-parole des groupes qui soutiennent les principales propositions du rapport et donner l'assurance à l'ensemble des groupes que nous continuerons à mener à bien, avec la Commission européenne et avec le Conseil, cette négociation dans le même esprit d'équipe. Je crois que le débat nous a permis de vérifier qu'il y avait une très large majorité autour de ces principes. M^{me} Andreasen a présenté un certain nombre d'amendements - elle n'est plus là - que nous ne pouvons pas retenir parce que nous sommes pris par l'urgence.

Je rappelle que, dès le 1^{er} décembre prochain, il y aura de nouvelles institutions dans l'Union: un président du Conseil européen, un haut-représentant avec des pouvoirs complètement nouveaux, un service d'action extérieure de l'Union, et nous aurons donc à prendre des décisions budgétaires extrêmement rapides si nous voulons que le nouveau Traité puisse s'appliquer à la date prévue.

Nous avons, hélas, déjà perdu beaucoup de temps pour avoir un accord à vingt-sept pays, une ratification des vingt-sept parlements ou des vingt-sept peuples pour faire entrer en vigueur le traité de Lisbonne à la fin de l'année et notre devoir maintenant est de faire en sorte que les dispositions transitoires puissent être mises au point et applicables le plus rapidement possible.

Je concède à M^{me} Gardiazábal Rubial que l'accord final ne se fondera peut-être pas sur la simplicité qui serait souhaitée et qui serait nécessaire, mais nous essaierons en tout cas de faire en sorte qu'il satisfasse toutes les institutions et qu'il permette l'efficacité, la transparence et le caractère démocratique dont l'Union européenne a bien besoin.

Le Président. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu à 11 heures.

Déclarations écrites (article 149)

Georgios Stavrakakis (S&D), par écrit. – (EL) Je tiens tout d'abord à féliciter le rapporteur pour cet excellent travail accompli dans des délais très courts. L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne est une étape importante de l'unification de l'Union européenne. Ce Traité renforce les institutions de l'Union et concrétise plus encore notre identité européenne. Parallèlement, le traité de Lisbonne instaure des changements importants concernant la procédure d'approbation du budget communautaire. Tout en tenant compte des particularités de la procédure budgétaire, nous devons obtenir l'approbation des orientations transitoires lors des réunions à venir avec le Conseil en attendant l'adoption des textes juridiques prévus par le nouveau Traité. Ces dispositions transitoires doivent garantir l'égalité de traitement de toutes les institutions, et en particulier du Parlement, conformément aux nouvelles compétences que lui confère le Traité. Mais outre l'adoption des dispositions transitoires, notre priorité doit être de proposer et de faire approuver le règlement qui comprend à la fois le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne et le règlement financier. Les propositions de la Commission européenne concernant ces deux textes doivent être soumises sous la forme d'un paquet faisant l'objet de négociations communes avec le Conseil.

(La séance, suspendue à 10 h 45, est reprise à 11 heures)

PRÉSIDENCE DE M. GIANNI PITTELLA

Vice-président

7. Approbation du procès-verbal de la séance précédente: voir procès-verbal

Isabelle Durant (Verts/ALE). - Monsieur le Président, chers collègues, je voulais attirer votre attention sur le fait que vous trouverez sur votre pupitre une farde qui concerne le prix Lux, un prix de cinéma que vous allez octroyer.

Je voulais vous rappeler que vous pouvez voter. Vous devez voter pour choisir un des trois films en compétition. Vous avez dans la farde un programme sur les films qui sont proposés. Vous avez d'ailleurs un

DVD du film qui a gagné le prix en 2007, qui a été traduit en 23 langues plus 7 langues. L'idée est que tout le monde puisse voir ces films dans l'Union européenne.

Je vous demande deux choses: premièrement, d'aller voir les films, deuxièmement de voter. Pour voter, c'est très facile: vous avez la procédure dans la farde, vous pouvez voter sur le site et vous pouvez également voir les films sur le canal 77 de votre télévision.

Je vous demande de voir ces films. Ce sont de belles œuvres, qui véhiculent les valeurs européennes. Vous devez en choisir une, deux ou trois. À vous de vous prononcer, il faut que ce Parlement vote de façon claire, importante, en grand nombre. Je vous demande donc de participer à ce vote. C'est une belle initiative. C'est une initiative citoyenne, qui veut promouvoir des valeurs européennes et des cinéastes européens.

À vous de jouer, vous avez encore une semaine, la semaine prochaine, pour le faire. Je compte sur vous.

Je remercie la présidente de la commission de la culture, M^{me} Doris Pack, qui s'est beaucoup impliquée dans cette question. Elle et moi vous demandons toutes les deux de voter massivement.

Le Président. - Je remercie M^{me} Durant, qui nous a donné nos devoirs de ce week-end. Nous nous y attèlerons avec soin et attention, j'en suis certain.

8. Heure des votes

Le Président. - L'ordre du jour appelle l'heure des votes.

(Pour les résultats des votes et autres détails les concernant: voir procès-verbal)

8.1. Liste des pays tiers avec obligation ou non de visa pour les ressortissants en vue de franchir les frontières extérieures des États membres (A7-0042/2009, Tanja Fajon) (vote)

- Avant le vote final

Tanja Fajon, *rapporteure.* – (EN) Monsieur le Président, comme annoncé hier lors du débat, le Parlement européen et le Conseil ont convenu d'une déclaration politique commune engageant les deux institutions à conclure ce processus le plus rapidement possible pour la Bosnie et l'Albanie. La Commission soutient également cette déclaration. Je voudrais à présent vous lire le texte de cette déclaration.

«L'Union européenne appuie fermement l'objectif qui consiste à abolir le régime des visas pour tous les pays des Balkans occidentaux. Le Parlement européen et le Conseil constatent que l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie remplissent toutes les conditions pour la libéralisation du régime des visas. Cela a permis l'adoption des amendements apportés au règlement (CE) n° 539/2001 en temps utile pour permettre à ces trois pays de participer au régime d'exemption de visa à partir du 19 décembre 2009.

Le Parlement européen et le Conseil espèrent que l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine pourront bientôt bénéficier également de cette libéralisation. À cette fin, le Parlement européen et le Conseil invitent instamment ces deux pays à œuvrer en vue de satisfaire aux critères de référence qui figurent dans les feuilles de route de la Commission.

Le Parlement européen et le Conseil invitent la Commission à présenter une proposition législative visant à modifier le règlement (CE) n° 539/2001 dès qu'elle constatera, sur la base de son évaluation, que chacun de ces pays respecte les critères fixés dans les feuilles de route de la Commission, en vue de libéraliser le régime des visas pour les citoyens desdits pays le plus rapidement possible.

Le Parlement européen et le Conseil examineront en urgence la proposition visant à modifier le règlement (CE) n° 539/2001 en ce qui concerne l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine.»

Algirdas Šemeta, *membre de la Commission.* – (EN) La Commission se réjouit de l'accueil positif reçu par cette proposition législative lors de la séance plénière d'hier au Parlement. L'adoption de cette proposition aura un impact tangible sur les citoyens des pays concernés.

Comme nous l'avons dit hier, la Bosnie-et-Herzégovine et l'Albanie ne seront pas oubliées. La Commission présentera des propositions visant à abolir le régime de visas pour ces pays dès que possible en 2010, dès qu'ils auront rempli les conditions nécessaires définies par la feuille de route.

À cet égard, la Commission soutient la déclaration commune du Conseil et du Parlement.

Anna Maria Corazza Bildt (PPE). - (*EN*) Monsieur le Président, je voudrais simplement dire qu'il est regrettable que la Présidence suédoise ne puisse être représentée ici aujourd'hui au niveau ministériel adéquat, parce qu'elle n'a pas été invitée.

La Présidence suédoise a négocié cette déclaration commune, qui est la principale réussite politique en matière de libéralisation du régime de visas. Nous la devons à la Présidence, mais nous n'avons même la possibilité de la remercier. Je tiens à ce qu'il soit dit officiellement que la Présidence du Conseil n'est pas absente parce qu'elle n'a pas souhaité venir, mais parce que nous n'avons pas voulu l'accueillir.

Le Président. - Madame Corazza Bildt, je comprends tout à fait ce que vous dites. Je tiens cependant à dire que le Conseil peut participer à nos réunions à tout moment. Il a le droit d'être ici, il n'a donc pas besoin d'être invité.

8.2. Programme de travail annuel Progress pour 2010 et la liste des activités par domaine (vote)

8.3. Sommet UE - Russie le 18 novembre 2009 à Stockholm (vote)

Avant le vote sur l'amendement 9

Hannes Swoboda (S&D). - (*DE*) Monsieur le Président, je voudrais déposer l'amendement suivant, formulé en consultation avec l'auteur du projet de résolution. Je lirai le texte en anglais.

(EN) «condamne l'assassinat brutal de Makcharip Aouchev, célèbre militant des droits de l'homme et figure de l'opposition, qui a été abattu en Ingouchie;». Ensuite nous supprimons un passage, mais le texte continue comme suit: «invite notamment les autorités russes à adopter des mesures préventives de protection à l'égard des défenseurs des droits de l'homme, en prévoyant par exemple l'ouverture d'une enquête dès que des menaces pesant sur l'un de ceux-ci sont portées à la connaissance du procureur et du système judiciaire;».

Ceci enverrait un message clair. Je souhaite donc soutenir cet amendement avec le groupe Verts, qui a soumis cet amendement au vote.

(L'amendement oral est retenu)

- Avant le vote sur le considérant E

Vytautas Landsbergis (PPE). - (*EN*) Monsieur le Président, dans la mesure où le retrait de la signature russe du traité sur la charte de l'énergie n'est pas un événement isolé mais bien une méthode utilisée déjà à plusieurs reprises, il serait bon d'insérer une note précisant que ce dernier retrait «nuit à la crédibilité de la signature du pays de façon générale».

Dans la recherche de nouvelles signatures, nous devrions demander à notre honorable partenaire de faire preuve d'un plus grand sérieux à l'avenir.

(L'amendement oral n'est pas retenu)

- Avant le vote sur le considérant H

Vytautas Landsbergis (PPE). - (EN) Monsieur le Président, le considérant H contient une erreur, qu'il s'agisse d'une erreur de rédaction ou d'un oubli, parce que ce considérant mentionne le conflit récent «entre la Géorgie et ses régions sécessionnistes», ce qui n'est pas conforme à la réalité. Il manque un mot.

Selon le rapport de la mission d'enquête, il s'agit d'une guerre ou d'un conflit militaire en Géorgie entre la Russie et la Géorgie, avec la participation de quelques unités supplémentaires envoyées par les alliés de la Russie et de mercenaires du Nord-Caucase. Par conséquent, pour obtenir une résolution qui ne semble pas naïve ou biaisée, il faudrait faire l'ajout suivant: «entre la Russie et la Géorgie et ses régions sécessionnistes».

Personne ne croit réellement que c'est l'armée d'Ossétie du Sud qui a bombardé Gori et qui a marché sur Tbilissi. C'est pourquoi le président Sarkozy a rencontré le président Medvedev, et non le président Kokoity.

Réparons cet oubli accidentel avec l'esprit clair.

(L'amendement oral est retenu)

- 8.4. Programmation conjointe des activités de recherche pour lutter contre les maladies neurodégénératives, en particulier la maladie d'Alzheimer (vote)
- 8.5. Activités du médiateur européen (2008) (A7-0020/2009, Chrysoula Paliadeli) (vote)
- 8.6. Orientations transitoires concernant les procédures en matière budgétaire dans la perspective de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne (A7-0045/2009, Alain Lamassoure) (vote)

9. Explications de vote

- Explications de vote orales:

Nikolaos Chountis (GUE/NGL). - (*EL*) Monsieur le Président, je voudrais expliquer mon vote sur le régime de visas applicable aux citoyens des Balkans occidentaux. La gauche est fermement convaincue que chacun a le droit de se déplacer et de voyager librement. Par conséquent, chaque citoyen devrait avoir le droit d'entrer dans l'Union européenne et d'y voyager.

Je pense donc moi aussi que les restrictions en matière de visas applicables aux citoyens des Balkans occidentaux doivent être supprimées, mais j'ai voté contre cette résolution parce que la façon dont elle présente cette question et dont elle fait référence au Kosovo constitue de facto une confirmation de sa reconnaissance unilatérale en tant qu'État indépendant.

Je pense que cette reconnaissance enfreint la charte des Nations unies et la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Cette pratique tend dans une direction qui ne fait rien pour promouvoir la résolution pacifique des conflits, la sécurité ou la stabilité de la région.

Francisco José Millán Mon (PPE). - (ES) Monsieur le Président, en ce qui concerne le rapport Fajon et au nom de la délégation espagnole du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens), je tiens à souligner que bien que nous ayons voté pour ce rapport, nous ne sommes pas d'accord avec son considérant 2 bis, ajouté par l'amendement 4, selon le quel la Commission «devrait engager [...] un dialogue sur les visas avec le Kosovo en vue d'établir une feuille de route pour faciliter et libéraliser la délivrance des visas, sur le modèle de celles établies avec des pays des Balkans occidentaux».

Selon ma délégation, le Kosovo ne peut pas être mis sur le même pied que les pays des Balkans occidentaux. Je rappelle que l'indépendance du Kosovo n'a pas été reconnue par les autorités espagnoles ni par aucun autre État membre.

Nous n'avons pas pu voter contre cet amendement parce qu'il a été adopté en bloc en même temps que de nombreux autres amendements, mais nous voulons qu'il soit dit officiellement que nous ne sommes pas d'accord avec son contenu.

Anna Maria Corazza Bildt (PPE). - (EN) Monsieur le Président, je veux simplement dire que nous devons insister sur la grande réussite que constitue cette déclaration commune. Cette déclaration commune fait passer le message politique clair que nous sommes favorables à la libéralisation du régime de visas pour tous les peuples des Balkans occidentaux. C'est grâce à la position responsable du groupe PPE, qui a remis ce processus sur la bonne voie et dans la bonne direction sur une base juridique saine conforme aux Traités, que nous avons pu remporter cette victoire politique. Le fait d'inclure de force une déclaration politique dans une annexe juridique aurait été trompeur et aurait envoyé le mauvais message, suscitant ainsi de faux espoirs parmi les peuples de cette région.

Je tiens à dire que j'ai vécu pendant un an et demi le siège et le bombardement de Sarajevo. Je me battrai pour accélérer la libéralisation du régime de visas applicable à mes amis et aux habitants de cette région jusqu'à ce que nous l'obtenions l'été prochain.

Jörg Leichtfried (S&D). - (DE) Monsieur le Président, je voudrais parler du rapport de M^{me} Paliadeli, précisément parce que je pense que le médiateur européen doit représenter réellement les citoyens de l'Union européenne. Le médiateur a pris l'année dernière une initiative absolument contraire à son mandat, puisqu'il s'est soumis à des intérêts économiques et qu'il s'est laissé manipuler par ces intérêts. Il a soumis une question à la Commission reprochant à plusieurs pays d'avoir interdit les animaux sauvages dans les cirques. Selon moi, cela ne concerne pas le médiateur. Il ne revient pas au médiateur de protéger un petit nombre de propriétaires de cirques qui continuent de travailler avec des animaux sauvages, au lieu de défendre la grande majorité des personnes qui soutiennent probablement cette interdiction et qui sont très heureux de voir des cirques sans animaux sauvages.

Son activité dans ce dossier ne me semble donc pas positive, c'est pourquoi j'ai voté contre ce rapport.

10. Souhaits de bienvenue

Le Président. - C'est avec plaisir que je souhaite la bienvenue à une délégation de représentants politiques et à d'autres visiteurs du parlement canadien et de la mission canadienne auprès de l'Union européenne, qui sont assis à la tribune officielle. Les membres de cette délégation sont à Bruxelles pour rencontrer leurs homologues du Parlement européen à l'occasion de la 32^e rencontre interparlementaire entre le Parlement européen et le Canada.

Lundi et mardi de cette semaine, ils ont eu l'occasion de discuter avec nombre de nos députés. Hier, ils se sont rendus à Ypres pour la commémoration de l'armistice. Je souhaite à cette délégation un séjour agréable dans l'Union européenne.

11. Explications de vote (suite)

- Explications de vote orales:

Krisztina Morvai (NI). - (*HU*) Le rapport du médiateur européen ne reflète pas mon expérience en tant qu'avocate spécialiste des droits de l'homme en Hongrie. Il ne mentionne pas le fait qu'à l'automne 2006, la police, sous les ordres du gouvernement, a blessé, emprisonné et soumis à des procédures pénales de pacotille plusieurs centaines de piétons pacifiques et de manifestants réunis pour commémorer un événement particulier. L'Union européenne est restée silencieuse. Elle ne trouve rien à dire non plus sur le fait que depuis lors, la police contrôle régulièrement et illégalement les papiers de ceux qui manifestent pour le changement, qu'elle les enregistre en vidéo, qu'elle les soumet à un harcèlement illégal et se livre régulièrement à des arrestations arbitraires.

C'est aussi «grâce» à la passivité scandaleuse de l'Union européenne que 16 militants de l'opposition ont été détenus pendant des mois sur la base de soupçons d'«actes terroristes». Leur plus grand «crime» est d'avoir créé un mouvement chargé de dénoncer les actes de corruption commis par le gouvernement. La manière dont leurs domiciles ont été fouillés et leurs biens ont été confisqués, ainsi que la violation flagrante et constante de leurs droits en tant que détenus sont absolument contraires aux normes européennes en matière de droits de l'homme.

C'est ainsi que des perquisitions d'intimidation à domicile ont été effectuées au hasard par de nombreux commandos masqués, sans l'intervention d'aucune personne de confiance autorisée et sans autre garantie. Des ordinateurs ont été confisqués dans le plus grand mépris des consignes juridiques et sans archivage par des experts des données qu'ils contiennent, ce qui permet aux autorités de fabriquer des preuves et de régler leurs comptes avec leurs adversaires politiques. Nous attendons de l'Union européenne une intervention décidée. J'ai voté contre ce rapport.

Explications de vote écrites:

- Rapport: Tanja Fajon (A7-0042/2009)

Vilija Blinkevičiūtė (S&D), par écrit. – (LT) L'intégration est une excellente mesure pour préserver la paix, et cette mesure peut être utilisée pour les pays des Balkans occidentaux. Il est important d'avancer pour créer des conditions plus favorables en vue de simplifier le régime de visas. Ces pays ont l'occasion de tisser des liens plus étroits avec les pays voisins et avec l'Union européenne. La libéralisation du régime de visas est fondée sur une stratégie régionale et sur une perspective européenne qui ne fait aucune discrimination à l'encontre de tous les pays des Balkans occidentaux. Les mêmes critères définis dans les plans d'action pour la libéralisation des régimes de visas doivent s'appliquer à tous les pays concernés. Il reste à résoudre la question du Kosovo et de l'Albanie. Quand les citoyens de ces pays pourront-ils tirer parti d'un régime de visas libéralisé? Je pense moi aussi qu'il faut dresser un plan d'action et entamer des pourparlers le plus rapidement possible. L'Albanie et la Bosnie doivent rattraper leur retard par rapport à la Macédoine, au Monténégro et à la Serbie. L'obligation de visa devra être supprimée dès que l'Albanie et la Bosnie respecteront toutes les conditions nécessaires.

Carlos Coelho (PPE), par écrit. – (PT) La stratégie de l'Union européenne envers la région de l'ex-Yougoslavie a été définie il y a cinq ans dans le cadre de l'agenda de Thessalonique. Cette stratégie garantissait la perspective européenne des peuples des Balkans occidentaux et prévoyait la libéralisation des exigences en matière de visas. La Présidence slovène a décidé d'entamer les négociations en 2008.

Cinq pays des Balkans occidentaux négocient actuellement cette libéralisation. D'après le rapport de la Commission toutefois, et bien qu'ils aient réalisé des progrès considérables, seuls trois d'entre eux (l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie) remplissent les conditions nécessaires pour permettre rapidement cette libéralisation. La Commission considère que la Bosnie-et-Herzégovine et l'Albanie ne sont pas encore prêtes. Je suis d'accord pour dire que nous ne devons pas assouplir les critères convenus, au risque de créer un précédent. Nous sommes prêts à accueillir l'Albanie et la Bosnie-et-Herzégovine dès qu'elles seront prêtes à respecter les conditions fixées.

Cornelia Ernst (GUE/NGL), par écrit. – (DE) De façon générale, je considère les exemptions et le relâchement des règles en matière de visas comme des mesures positives pour la coexistence des peuples et pour améliorer la coopération entre les pays. Pour les Balkans occidentaux en particulier, il est important de donner cette perspective à tous les pays de la région. Je me réjouis donc de l'inclusion de la Bosnie-et-Herzégovine et de l'Albanie dans ce règlement. Mais l'exemption de visa au profit de certains ne doit pas se faire aux dépens d'autres citoyens des Balkans occidentaux. Ce serait le cas si les Serbes et les Croates de Bosnie bénéficiaient d'une exemption de l'obligation de visa, mais pas les musulmans de Bosnie. Je suis favorable à une solution à moyen terme pour le Kosovo. Ce faisant, je tiens à rappeler que le Kosovo fait partie intégrante de la Serbie et qu'il n'a aucun statut propre en droit international. Cela ne nous dispense toutefois pas de l'obligation de réfléchir à la façon de traiter à l'avenir avec ce pays et avec ses citoyens.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL), *par écrit.* – (*PT*) Le régime de visas recommandé ici, et contre lequel nous avons voté, représente un grand pas en arrière pour ces pays de l'ancienne Yougoslavie. À l'époque socialiste, leurs citoyens pouvaient voyager sans visa vers les pays qui font partie aujourd'hui de l'Union européenne, alors qu'aujourd'hui ils sont obligés d'avoir un visa.

Qui plus est, ce régime est plein de contradictions. Bien qu'il prévoie la facilitation des visas, il continue d'exiger toute une série de procédures injustifiées et exige l'enregistrement de données biométriques dans les passeports. Ce faisant, il met gravement en péril le droit à la vie privée et à la protection des données personnelles et il enfreint les droits des citoyens de ces pays.

Parallèlement, il maintient les accords inacceptables relatifs au rapatriement des personnes en situation de séjour irrégulier. Ces pays sont obligés de signer ces accords pour bénéficier de la libéralisation du régime de visas. En plus d'enfreindre les droits des immigrants dans ces situations, cela constitue une pression inacceptable et un chantage à l'encontre de ces pays.

Ce rapport prévoit également un dialogue avec le Kosovo concernant son inclusion dans ce processus. Ceci revient implicitement à reconnaître son indépendance, ce qui enfreint le droit international et la souveraineté de la Serbie sur ce territoire.

Bruno Gollnisch (NI), par écrit. – La politique européenne systématique de libéralisation des visas est une entreprise idéologique de destruction des frontières extérieures de l'Union européenne, après en avoir abattu les frontières intérieures. Avec les conséquences que l'on connaît: explosion des flux migratoires et des trafics transfrontaliers, sans même parler des facilités extraordinaires offertes aux terroristes de toutes obédiences.

Vouloir aujourd'hui inscrire en quelque sorte «par avance» dans la liste des pays dont les ressortissants sont exemptés de visas des pays comme l'Albanie et la Bosnie est une aberration. Et encore plus inacceptable est de prétendre y faire figurer le Kosovo! Et pourquoi pas l'ensemble des pays du monde, au nom de la libre circulation planétaire des hommes, et au mépris des plus élémentaires mesures de sécurité que doivent pourtant les gouvernants à leurs peuples!

Faut-il rappeler en outre les conditions de la prétendue indépendance du Kosovo, par une déclaration unilatérale? Faut-il rappeler que cette indépendance n'est même pas reconnue par tous les pays de l'Union européenne? Faut-il rappeler enfin le sort dramatique des Serbes du Kosovo, persécutés sur leur terre ancestrale aujourd'hui colonisée?

Sylvie Guillaume (S&D), *par écrit*. – J'ai soutenu le rapport Fajon sur la libéralisation des visas pour les Balkans occidentaux, car il est de la responsabilité du Parlement européen de lancer un message fort à l'adresse de tous les pays des Balkans occidentaux afin de leur dire que nous les soutenons dans leurs efforts pour rejoindre les critères fixés par la Commission européenne à la libéralisation de la politique de visas. C'est déjà le cas pour la Serbie et le Monténégro, mais l'Albanie et la Bosnie n'ont pas encore pu recevoir de feu vert.

De nombreux jeunes de ces pays se sentent comme autrefois, de l'autre côté du mur, les jeunes est-allemands. Or, il est difficile aujourd'hui de concevoir qu'à un jet de pierre de la Slovénie, des jeunes ne puissent connaître l'Europe et appréhender leur avenir dans l'UE. Près de 90 % des critères exigés par la Commission ont ainsi été remplis par la Bosnie. Nous devons avancer, car la situation politique pourrait s'aggraver si un message fort n'était pas envoyé. Enfin, s'agissant du Kosovo, seule partie des Balkans exclue de ce processus, il faudra vraiment prévoir une solution à cette situation.

Ian Hudghton (Verts/ALE), par écrit. – (EN) Nous devons nous réjouir des initiatives visant à libéraliser le régime de visas applicable aux citoyens des États des Balkans. À mesure que les processus de stabilisation et d'association progressent avec ces pays, et à mesure qu'ils passent du statut de candidats potentiels à celui de candidats à part entière, il semble juste que leurs citoyens bénéficient d'une plus grande liberté de mouvement. Je soutiens sans réserve l'amendement déposé au nom de mon propre groupe. Cette Assemblée a déjà invité par le passé tous les États membres de l'Union européenne à reconnaître l'indépendance du Kosovo, et la Serbie devrait appliquer les mêmes mesures et les mêmes contrôles le long de sa frontière avec le Kosovo que le long de ses autres frontières reconnues par la communauté internationale.

Isabella Lövin (Verts/ALE), *par écrit.* – (*SV*) Je pense bien entendu qu'il faut faciliter les voyages des citoyens de pays tiers désireux de se rendre dans l'UE, y compris pour les citoyens des Balkans occidentaux, et j'aurais donc aimé pouvoir soutenir ce rapport. Malheureusement, plusieurs amendements exigeant l'inclusion de données biométriques dans les passeports ont été adoptés. Ceci pourrait entraîner un manque de certitude juridique et une violation de la vie privée, c'est pourquoi je me suis abstenue lors du vote final.

Jean-Luc Mélenchon (GUE/NGL), *par écrit*. – Nous ne refusons pas de valider l'exemption de visa demandée pour la Serbie, la Macédoine, le Monténégro, l'Albanie et la Bosnie-et-Herzégovine.

Si nous rejetons ce rapport, c'est parce que nous n'acceptons pas de nous voir imposer une reconnaissance de fait du Kosovo en tant qu'État.

L'Espagne, Chypre, la Grèce, la Roumanie, la Slovaquie et la Bulgarie y sont farouchement opposés. Il n'existe donc pas, à ce jour, de position commune de l'UE à ce sujet. Or, l'amorce de négociations sur la libéralisation des visas avec le Kosovo, demandée par le rapport, suppose une reconnaissance de la création de l'État du Kosovo. Ceci est totalement contraire au respect du droit international.

Nuno Melo (PPE), par écrit. – (PT) l'ai voté en faveur de ce rapport, mais je pense qu'il faut surveiller attentivement ce processus. Si nous voulons instaurer une exonération de visa pour les citoyens de ces pays, il faut comprendre clairement les circonstances dans lesquelles nous le faisons. Nous devons notamment garder à l'esprit la nécessité de lutter contre l'immigration illégale, le trafic d'êtres humains et le crime organisé.

Pour toutes ces raisons, je pense que la prudence manifestée par le groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens) à l'égard de l'Albanie et de la Bosnie-et-Herzégovine est tout à fait justifiée, et je répète qu'il faut observer attentivement les pays bénéficiant d'une exemption de visa. La politique européenne doit veiller à la sécurité des frontières de l'Europe. Dans le cas contraire, si nous facilitons l'accès, nous risquons de révéler notre incapacité à faire respecter les règles au sein de l'UE.

Willy Meyer (GUE/NGL), par écrit. — (ES) Je ne suis pas opposé à la libéralisation du régime de visas pour les pays des Balkans occidentaux. J'ai cependant voté contre le rapport Fajon parce qu'il est inadmissible d'envisager la libéralisation du régime de visas pour le Kosovo alors même que nous ne reconnaissons pas son indépendance. Du point de vue du droit international, l'indépendance du Kosovo est un acte illégal. Par conséquent, l'UE ne peut pas négocier la libéralisation du régime de visas ni tout autre aspect avec un territoire dont l'indépendance est illégale. Le fait de voter pour le rapport Fajon revient indirectement à reconnaître l'indépendance du Kosovo, ce qui est inadmissible. En outre, nous ne pouvons en aucun cas accepter l'obligation d'utiliser des données biométriques pour délivrer des visas.

Andreas Mölzer (NI), *par écrit.* – (*DE*) La suppression de l'obligation de visa pour la Serbie, le Monténégro et la Macédoine est une excellente chose, vu que la recommandation de la Commission fait suite à une évaluation minutieuse et au respect des conditions imposées. Il faut par contre rejeter l'inclusion de la Bosnie-et-Herzégovine et de l'Albanie. Le fait d'inclure ces pays risque d'ouvrir la porte au crime organisé, au trafic d'êtres humains et à l'immigration. Le Kosovo ne parvient à maintenir son gouvernement que grâce à des aides massives de l'UE, et des négociations relatives à une exemption de visa n'ont donc aucun sens à l'heure actuelle. Nous devons mieux justifier ces décisions tout en expliquant clairement à l'Albanie, au Kosovo et à la Bosnie-et-Herzégovine qu'ils ont encore de gros efforts à faire avant d'être prêts à rejoindre le club européen.

Franz Obermayr (NI), par écrit. – (DE) La possibilité et les conditions de libéralisation du régime de visas ont été discutées avec cinq pays des Balkans occidentaux: l'Albanie, la Bosnie-et-Herzégovine, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie. Selon la proposition de la Commission, la Macédoine, le Monténégro et la Serbie ont atteint la plupart des objectifs et sont donc sur le point d'être dispensés de l'obligation de visa. Le rapport dont nous débattons aujourd'hui mentionne également les progrès accomplis par l'Albanie et par la Bosnie-et-Herzégovine, et envisage par conséquent l'inclusion de ces pays dans la liste des États bénéficiant d'une exemption de visa dans un avenir proche. Étant donné le risque d'immigration illégale en provenance de ces pays et les tendances islamistes radicales que l'on y observe, notamment en Bosnie-et-Herzégovine et en Albanie, je vote contre l'adoption de ce rapport. Qui plus est, mon propre pays, l'Autriche, est particulièrement concerné en raison de sa proximité géographique avec les Balkans occidentaux. L'obligation de visa imposée aux pays en question représente un certain frein à l'immigration indésirable, et doit donc être maintenue pour le moment.

Carl Schlyter (Verts/ALE), *par écrit.* – (*SV*) Je pense bien entendu qu'il faut faciliter les voyages des citoyens de pays tiers désireux de se rendre dans l'UE, y compris pour les citoyens des Balkans occidentaux, et j'aurais donc aimé pouvoir soutenir ce rapport. Malheureusement, plusieurs amendements exigeant l'inclusion de données biométriques dans les passeports ont été adoptés. C'est une mesure à laquelle je me suis toujours opposé, car elle constitue une atteinte à la vie privée et crée une incertitude juridique. Je me suis donc abstenu lors du vote final.

Marie-Christine Vergiat (GUE/NGL), par écrit. – Favorable à la suppression des visas de court séjour, j'ai voté pour le rapport de M^{me} Fajon, car il va dans le bon sens. Grâce à cette mesure, la majorité des ressortissants des États concernés ne seront plus soumis aux tracasseries administratives des ambassades pour la délivrance de visas.

Néanmoins, je regrette que cette exemption ne concerne que les titulaires d'un passeport biométrique, que je juge incompatible avec la protection des données personnelles et de la vie privée.

Je suis également choquée que seules deux des trois communautés de Bosnie-et-Herzégovine, les Serbes et les Croates, bénéficient de cette mesure et que les résidents du Kosovo en soient exclus.

Le statut des citoyens européens ne doit pas servir à régler la question du statut des États membres et encore moins à y raviver des tensions déjà fortes.

Dans les Balkans, tous les ressortissants et citoyens de l'Union européenne doivent être traités sur un pied d'égalité. La liberté de circulation des personnes doit être un droit fondamental en Europe.

- Proposition de résolution: Programme de travail annuel Progress pour 2010 et liste des activités par domaine

Regina Bastos (PPE), $par \, \acute{e}crit. - (PT)$ L'objectif de la proposition de la Commission est de créer un nouvel instrument européen de microfinancement pour l'emploi, qui donnera aux personnes sans emploi la possibilité de prendre un nouveau départ et qui permettra à certains des groupes les plus défavorisés d'Europe, y compris

les jeunes, de créer leurs propres entreprises. Cet instrument élargira l'éventail des aides financières destinées spécifiquement aux jeunes entrepreneurs dans le contexte actuel de la crise du crédit. Je ne peux toutefois pas approuver la proposition de la Commission de rediriger une partie du budget (100 millions d'euros) de Progress - un programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale - vers l'instrument européen de microfinancement. Le fait de réaffecter des montants destinés à Progress enverrait un mauvais signal, puisque Progress vise les groupes sociaux les plus vulnérables. L'instrument européen de microfinancement doit disposer d'une ligne budgétaire distincte.

David Casa (PPE), *par écrit.* – (*EN*) Vu que le Parlement n'a pas encore terminé son évaluation de l'instrument de microfinancement, il est encore impossible de dire si les fonds qui devront être mis à la disposition de cet instrument pourraient provenir de Progress. La Commission doit donc absolument s'abstenir d'allouer des fonds actuellement consacrés à Progress. C'est pourquoi j'ai voté en faveur de cette résolution.

Proinsias De Rossa (S&D), par écrit. – (EN) J'ai voté en faveur de cette résolution s'opposant au projet de programme de travail annuel pour 2010 proposé par la Commission, parce qu'il est clair que la Commission a outrepassé ses pouvoirs. Elle a tenté de redistribuer des moyens budgétaires du programme Progress à l'instrument de microfinancement avant que le Parlement européen ait pris une décision. La Commission doit respecter les prérogatives du Parlement et attendre que les trois institutions, le Parlement européen, le Conseil et la Commission, soient parvenues à un accord sur l'instrument de microfinancement avant de soumettre un projet de programme de travail annuel Progress.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL), par écrit. – (*PT*) Nous avons voté en faveur de cette résolution parce que nous partageons l'opposition de la commission de l'emploi et des affaires sociales à la position de la Commission européenne, qui consiste à retirer des fonds à Progress pour financer un programme de microcrédit. Si la Commission souhaite mettre en place un mécanisme de microcrédit, elle doit le faire avec de nouveaux moyens et non aux dépens de Progress.

Quoi qu'il en soit, le Parlement européen n'a pas encore fini d'examiner les propositions de la Commission à propos de l'instrument de microfinancement. Par conséquent, la Commission devrait s'abstenir d'adopter des mesures spécifiques relatives au financement du programme Progress jusqu'à ce que la procédure législative concernant l'instrument de microfinancement soit terminée.

C'est pourquoi nous opposons clairement à l'adoption du projet de décision de la Commission concernant le programme de travail annuel Progress pour 2010 et la liste des activités par domaine.

Nous pensons également que la Commission devrait retirer le projet de décision concernant le programme de travail annuel Progress pour 2010 et la liste des activités par domaine, et qu'elle devrait ensuite soumettre une nouvelle proposition.

Lívia Járóka (PPE), par écrit. — (HU) Mesdames et Messieurs, dans le contexte de la crise économique mondiale actuelle, les instruments financiers simples qui permettent de financer des entreprises, surtout dans des régions sous-développées ou pour des groupes sociaux défavorisés, revêtent une importance particulière. Le système de microcrédit qui fonctionne dans de nombreux pays et sur plusieurs continents a également prouvé que, moyennant une formation et un suivi adéquats, cette approche pouvait aider les groupes les plus vulnérables confrontés à de grandes difficultés sur le marché de l'emploi. L'instrument de microfinancement Progress proposé par la Commission européenne est une initiative extrêmement importante qui pourrait jouer ce rôle de réintégration des groupes touchés par l'exclusion sociale. Cependant, jusqu'à ce que le processus de codécision entre la Commission et le Parlement européen soit pleinement opérationnel et que le budget de l'instrument de microfinancement soit tout à fait clair, la Commission ferait bien de retirer sa proposition concernant le programme de travail annuel Progress pour 2010 au lieu de mettre ses colégislateurs devant un fait accompli. Une fois le processus de codécision en place, le Parlement européen pourra prendre une décision libre et responsable sur cette question cruciale.

Andreas Mölzer (NI), par écrit. – (DE) J'ai voté en faveur de la proposition de résolution sur le projet de décision de la Commission concernant l'instrument de microfinancement Progress, parce que je pense qu'il est indispensable d'achever le processus législatif avant de prendre des mesures supplémentaires. En ce qui concerne le contenu, il va sans dire que je suis favorable à la mise en place d'un instrument de microfinancement.

Derek Vaughan (S&D), par écrit. – (EN) J'ai décidé de soutenir cette proposition de résolution parce que je suis contre la proposition faite par le Commission de réduire de 100 million d'euros l'enveloppe budgétaire du programme pour l'emploi et la solidarité sociale (Progress) afin de réaffecter ces fonds à l'instrument

européen de microfinancement pour l'emploi et l'inclusion sociale. Le programme Progress est opérationnel depuis trois ans maintenant, et il a eu globalement un impact positif. Je salue la proposition de créer un instrument de microfinancement parce que je pense que cet instrument contribuera à donner un nouveau départ à certains des groupes les plus désavantagés d'Europe en rendant les microcrédits plus disponibles et plus accessibles et, ce faisant, en aidant les gens à démarrer leur propre entreprise. Cependant, je ne pense pas qu'il faille mettre en péril le programme Progress en réaffectant une partie de son budget à l'instrument de microfinancement. Je tiens à ce que ces deux programmes soient mis en œuvre sans restriction, et c'est pourquoi j'ai voté en faveur de cette proposition.

Silvia-Adriana Țicău (S&D), par écrit. – (RO) J'ai voté en faveur de la résolution du Parlement européen sur le programme de travail annuel Progress pour 2010 et la liste des activités par domaine. Je pense qu'il est important pour le Parlement, le Conseil et la Commission, tout d'abord, de parvenir à un accord sur la proposition de créer Progress, un instrument européen de microfinancement pour l'emploi et la solidarité sociale, ainsi que sur la proposition de modifier le programme communautaire Progress. Selon celles-ci, 100 millions d'euros devraient être réaffectés pour financer Progress, le nouvel instrument européen de microfinancement en faveur de l'emploi et de la sécurité sociale afin de respecter l'«engagement commun en faveur de l'emploi» mentionné par la communication COM(2009)257. J'ai le sentiment que ce montant de 100 millions d'euros ne suffira pas pour atteindre les objectifs proposés. C'est pourquoi j'ai voté en faveur du retrait par la Commission du projet de décision sur le programme annuel pour 2010 dans le cadre du programme Progress et la liste des activités par domaine, et en faveur de la présentation future par la Commission d'une nouvelle proposition une fois que le traité de Lisbonne sera entré en vigueur et que le Parlement européen, le Conseil et la Commission seront parvenus à un accord concernant la proposition soumise par la Commission au Parlement européen et au Conseil (COM(2009)0333) et sur la proposition modifiée (COM(2009)0340).

- Proposition de résolution: Sommet UE - Russie le 18 novembre 2009 à Stockholm

Maria da Graça Carvalho (PPE), par écrit. — (PT) Je salue les efforts consentis par l'Union européenne en vue de consolider ses relations avec la Russie, ce qui contribuera à une plus grande stabilité, sécurité et prospérité en Europe. L'un des aspects les plus importants de la coopération entre l'UE et la Russie concerne spécifiquement l'énergie et la sécurité énergétique. Il est essentiel d'assurer la stabilité nécessaire pour garantir la sécurité d'approvisionnement des États membres de l'UE et de leurs consommateurs.

J'espère que le dialogue relatif à l'énergie et les engagements pris à l'issue du prochain sommet UE - Russie contribueront à la transparence et à la viabilité à long terme du secteur énergétique, et que ce secteur, à son tour, pourra contribuer à établir de nouvelles relations structurelles entre les deux blocs grâce au développement d'une coopération commerciale et économique. La coopération entre l'UE et la Russie en matière de changement climatique est tout aussi importante pour parvenir à un accord mondial lors de la conférence de Copenhague. Je voudrais insister sur la nature stratégique des relations UE - Russie et sur leur contribution à la compréhension et à la confiance réciproques, qui sont essentielles pour assurer la paix et la stabilité sur tout le continent européen.

David Casa (PPE), par écrit. – (EN) Un sommet UE - Russie sera organisé le 18 novembre 2009. L'Union européenne et la Russie ont développé une relation solide au cours des dernières années. Il reste cependant certains aspects à renforcer. Je pense que cette résolution aborde correctement ces aspects, c'est pourquoi j'ai voté pour.

Edite Estrela (S&D), par écrit. – (*PT*) J'ai voté en faveur de cette résolution parce que je pense que ce sommet est particulièrement important à la veille de la conférence de Copenhague sur le changement climatique. Il peut être une excellente occasion de renforcer les relations entre l'UE et la Russie. Ce partenariat pourrait jouer un rôle décisif sur la scène mondiale étant donné les effets de la crise économique et financière, les préparations pour Copenhague et la signature d'un futur accord visant à mettre en place un système d'avertissement précoce en vue d'assurer une plus grande sécurité énergétique entre l'UE et la Russie, ce qui encouragera une coopération plus poussée encore dans ce domaine.

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (*PT*) À un moment où une Europe réunifiée fête le 20^e anniversaire de la chute du mur de Berlin, les relations UE - Russie revêtent une importance particulière et demandent beaucoup d'attention.

Il est clair aujourd'hui que la vague d'optimisme à propos de la liberté et de la démocratie qui a fait suite à la chute du Rideau de fer a connu un certain nombre de revers, et que la Russie est loin d'être la démocratie

régie par l'état de droit envisagée à l'époque et à laquelle tous aspirent encore aujourd'hui. Il est donc tout naturel que les gens soient déçus par la lenteur du changement.

Ceci étant, je me dois de condamner avec véhémence les efforts révisionnistes de la gauche européenne qui s'efforce de passer sous silence les crimes horribles du communisme et d'inventer des mondes parfaits dans le passé, faisant ainsi insulte à la mémoire de ceux qui se sont battus pour libérer les peuples du totalitarisme soviétique.

Ce sommet est l'occasion pour l'UE de renforcer ses relations avec la Russie et de le faire d'une façon cohérente et productive pour les deux parties sans négliger pour autant la fermeté et la prudence requises sur des sujets tels que l'énergie, la défense, la démocratie et les droits de l'homme.

L'attribution du prix Sakharov à Memorial montre le chemin qu'il reste à parcourir et témoigne de la grande attention que ce Parlement accorde à la Russie. J'espère que les autres institutions européennes suivront son exemple.

Ian Hudghton (Verts/ALE), *par écrit.* – (*EN*) J'ai voté en faveur de la résolution concernant la Russie. La Russie est l'un des partenaires les plus importants de l'UE, et il est donc essentiel que l'UE et la Russie entretiennent une bonne relation de travail. Le prochain sommet de Stockholm abordera une série de questions importantes pour l'Union européenne, la Russie et même le reste du monde, et le Parlement a envoyé aujourd'hui un message d'unité soulignant les principaux domaines d'intérêt et de préoccupation.

Jean-Marie Le Pen (NI), *par écrit*. – Monsieur le Président, mes chers collègues, la Russie est décidément le seul pays au monde qui ne trouve jamais grâce à vos yeux et dont vous occultez systématiquement les impératifs, les besoins et la sensibilité. Il est vrai que, pendant près de 50 ans, le joug soviétique s'est maintenu sur la moitié de l'Europe, les chars ont réprimé dans le sang les aspirations à la liberté, à Budapest en 1956, à Prague en 1968, en Pologne...

Mais votre réprobation, à l'époque, était ô combien plus discrète! Quand elle existait! En 1989 encore, au moment de la chute du mur de Berlin, combien de dirigeants européens appelaient de leurs vœux une simple réforme du communisme et le maintien du statu quo? Comme si la dictature la plus sanglante du XX^e siècle et ses 150 millions de morts était réformable!

Mais la Russie n'est pas l'URSS. Elle est un grand pays avec qui nous devons créer des relations privilégiées. Parce que nous avons des intérêts communs et des bénéfices réciproques à tirer de ces relations. Mais avant tout parce que la Russie, contrairement à la Turquie, fait incontestablement partie de la sphère géographique, culturelle, spirituelle et civilisationnelle européenne.

Nuno Melo (PPE), par écrit. – (PT) Le prochain sommet UE - Russie est organisé 20 ans après la chute du mur de Berlin. Le symbolisme de cette occasion nous rappelle deux idées fondamentales que nous devons garder à l'esprit.

Tout d'abord, les valeurs de la liberté, du respect des droits fondamentaux, de la démocratie, de la paix et de la souveraineté des États restent parfaitement valides et guident l'Union européenne dans ses politiques internes et externes. Elles devraient également guider un pays comme la Russie, qui joue et doit jouer un rôle fondamental sur la scène internationale. Je regrette cependant de devoir remarquer que la Russie n'a pas agi comme un acteur guidé par ces valeurs.

Les 20 dernières années servent également à nous rappeler que les relations entre l'Europe et la Russie sont désormais différentes dans la mesure où elles sont basées sur le dialogue. La Russie n'est pas un allié qui partage les valeurs de l'Europe. Elle est un voisin auquel nous sommes liés par un espace géographique commun, des divergences et des intérêts communs, comme par exemple pour la situation en Afghanistan. Ce réalisme doit être notre point de départ pour l'élaboration d'un nouvel accord de coopération à l'avenir. La chute du communisme ne signifie pas la fin des différences, mais dans ces relations, elle signifie bien la fin de la confrontation.

Willy Meyer (GUE/NGL), *par écrit.* – (*ES*) L'Union européenne et la Russie ont une responsabilité majeure en ce qui concerne la stabilité, la sécurité et la prospérité de l'Europe dans son ensemble.

L'un des objectifs de la coopération entre l'UE et la Russie dans le cadre du Quartet devrait être de faire pression sur Israël pour qu'il respecte les accords conclus, qu'il arrête la construction de nouvelles colonies et qu'il reprenne les négociations en vue d'arriver rapidement à une solution pour la création d'un État palestinien

indépendant. Nous pensons que les relations extérieures doivent être basées sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États, et non sur la création de nouvelles sphères d'influence.

Nous saluons la poursuite de l'échange de points de vue concernant les droits de l'homme en Russie. Toutefois, nous prenons note des préoccupations exprimées par la Russie concernant les violations des droits de l'homme dans l'UE, notamment en ce qui concerne les minorités russophones des pays baltes.

Je me suis abstenu du vote relatif à cette résolution parce que le groupe confédéré de la Gauche unie européenne - Gauche verte nordique est contre toute initiative susceptible de provoquer une nouvelle course aux armements. Nous sommes contre le projet américain de développer un bouclier antimissile sur le territoire d'un État membre de l'Union européenne. Nous rejetons également toute forme de collaboration entre les États-Unis, la Russie, l'Union européenne et l'OTAN pour la construction d'un système de défense antimissile.

Andreas Mölzer (NI), par écrit. – (DE) Bien que la proposition de résolution commune sur le sommet UE - Russie fasse référence aux liens importants qui nous unissent et à nos intérêts communs, elle représente à certains égards une ingérence inacceptable dans les affaires intérieures d'un pays. Cette proposition vise à interdire à la Russie de négocier séparément des accords avec les États membres de l'Union européenne à propos de projets énergétiques. La vision européenne biaisée du conflit en Géorgie, qui fait que l'UE prend clairement parti pour la Géorgie, est contraire au rôle d'observateur équitable et indépendant de l'UE. De façon générale, le ton de cette proposition ne contribuera pas à améliorer les relations avec ce pays important pour l'Europe. J'ai donc voté contre cette proposition de résolution.

Franz Obermayr (NI), par écrit. – (DE) La Russie souffre sans aucun doute de certains déficits en matière de démocratie et de primauté du droit. Je ne pense toutefois pas que nous devions nous livrer à une ingérence autosatisfaite dans les affaires intérieures d'autres pays, d'autant plus que l'UE n'est absolument pas en position de passer pour un modèle de démocratie. Je pense aussi que notre vision partiale du conflit en Géorgie est une erreur. Au vu de ces considérations, j'ai voté contre cette proposition de résolution à propos du sommet UE - Russie.

Czesław Adam Siekierski (PPE), par écrit. – (PL) J'ai approuvé la résolution relative au sommet UE - Russie parce que le prochain sommet entre l'Union européenne et la Russie à Stockholm est l'occasion de réfléchir aux problèmes les plus importants de cette coopération stratégique. Le développement d'une formule efficace pour le dialogue avec la Fédération de Russie nécessite une politique uniforme et unie de la part des États membres de l'Union européenne. Nous devons nous souvenir que pour faire de ce concept une réalité, il est indispensable que nous allions au-delà des intérêts individuels des États membres. L'idée d'une politique uniforme et unie prend un sens tout particulier dans le contexte de la sécurité de la politique énergétique européenne. Dans ce domaine, l'intérêt commun de l'Union européenne doit prendre le pas sur les efforts visant à défendre des intérêts particuliers par rapport à la Russie.

Un autre sujet important dans les relations entre l'Union européenne et la Russie est la question du Partenariat oriental. La Russie doit comprendre que ce projet ne lui est pas hostile. L'élaboration d'une stratégie visant à assurer la stabilité et le développement de la région profitera aussi bien aux pays de l'UE qu'à la Russie. Les critères d'évaluation du problème du respect des droits de l'homme et des principes de l'état de droit posent un autre défi important pour nos relations bilatérales. Les pays de l'UE doivent se demander si, dans un sens strictement européen, il est possible de considérer certaines actions de la Russie comme étant tout à fait démocratiques.

Peter Skinner (**S&D**), *par écrit.* – (*EN*) Les relations entre l'UE et la Russie dépassent clairement les simples intérêts commerciaux. De nombreux citoyens, à travers toute l'Union européenne, se préoccupent énormément du respect des droits de l'homme en Russie. La pauvreté et la criminalité continuent de nous rappeler la situation économique souvent précaire de nombre de citoyens russes, et notamment des personnes âgées.

Quant à ceux qui recherchent les réformes démocratiques, il est clair que ces formes de courage et de contestation sont punies par le harcèlement et parfois par une extrême violence. Dans tout système démocratique, les journalistes et les militants des droits de l'homme reconnus au niveau international doivent bénéficier d'un maximum de droits et de la meilleure protection possible. L'assassinat de Makcharip Aouchev est le parfait exemple de la brutalité malheureusement réservée aux contestataires.

Bogusław Sonik (PPE), par écrit. – (PL) Des négociations entamées l'année dernière se poursuivent actuellement avec la Russie. Ces négociations portent sur un nouveau traité UE - Russie, et elles tiennent compte de l'actuel accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Fédération de Russie, d'autre part. Le Parlement a toujours souligné l'importance

de sujets tels que les droits de l'homme, la sécurité énergétique et les droits des minorités, et cette fois encore, il va de soi que ces thèmes doivent être abordés lors du sommet. Le maintien de bonnes relations avec la Russie est très important pour l'Union européenne, parce que la Russie est un partenaire important et précieux dans les relations européennes. Néanmoins, l'UE ne doit en aucun cas renoncer à soulever des questions délicates pour la Fédération de Russie. Je soulignerai en particulier l'amendement 3 à la résolution sur le sommet UE - Russie de Stockholm adoptée par le Parlement européen, qui ajoute un nouveau paragraphe 10 à la résolution: «souligne que la création d'infrastructures de liaison entre l'UE et la Fédération de Russie étant bénéfique pour les deux parties, elle doit être encouragée et fondée sur le principe de réduction des coûts économiques et environnementaux; encourage fermement la Russie à respecter, dans les projets de coopération en matière d'énergie avec l'UE, les principes fondamentaux formulés dans le TCE».

Seule une attitude unie de la part de tous les États membres, mais aussi une position uniforme du Conseil, du Parlement et de la Commission, permettra de donner une forme définitive au nouvel accord-cadre de coopération entre l'UE et la Russie.

- Proposition de résolution: Programmation conjointe des activités de recherche pour lutter contre les maladies neurodégénératives, en particulier la maladie d'Alzheimer

David Casa (PPE), par écrit. – (EN) La maladie d'Alzheimer et les autres maladies neurodégénératives touchent un nombre incroyable de citoyens de l'Union européenne. À l'heure actuelle, on sait peu de choses sur la façon de prévenir et de traiter ces maladies. Vu la gravité de ces maladies, il est vital d'en faire plus au niveau européen pour lutter contre ces problèmes. C'est pourquoi j'ai voté en faveur de ce rapport.

Nessa Childers (S&D), par écrit. – (EN) J'ai voté en faveur de cette résolution en raison de l'importance de lutter contre la maladie d'Alzheimer en Europe. En tant que membre de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, j'ai l'habitude de consacrer du temps et des efforts à un problème dès aujourd'hui dans l'intérêt des générations futures. À mesure que la population européenne vieillit, la maladie d'Alzheimer va devenir plus fréquente dans toute l'Union européenne. Il est donc vital que le Parlement européen s'attaque dès maintenant à ce problème pour compenser une partie des dégâts causés par l'incidence accrue de la maladie d'Alzheimer.

Edite Estrela (S&D), par écrit. – (PT) J'ai voté en faveur de la proposition de résolution sur la programmation conjointe des activités de recherche pour lutter contre les maladies neurodégénératives parce que je pense qu'il est nécessaire de renforcer les mesures visant à promouvoir la recherche sur ces maladies, et en particulier la maladie d'Alzheimer, au niveau européen. Étant donné que 7,3 millions de personnes souffrent de la maladie d'Alzheimer ou de maladies similaires (un chiffre qui devrait doubler d'ici à 2020), il est particulièrement important de promouvoir la prévention ainsi que le diagnostic et le traitement précoces des maladies neurodégénératives.

Je pense que l'article 182, paragraphe 5, du traité de Lisbonne, qui fixe la procédure de codécision en vue de l'établissement d'un espace européen de la recherche, pourrait fournir une base juridique plus adaptée pour les futures initiatives de programmation conjointe dans le domaine de la recherche via une implication plus importante du Parlement européen.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL), par écrit. -(PT) Nous avons voté en faveur de cette proposition de résolution parce que nous avons conscience que les maladies neurodégénératives, comme les maladies d'Alzheimer et de Parkinson, touchent plus de sept millions de personnes dans l'Union européenne.

Nous saluons également le projet pilote proposé par la Commission pour une programmation conjointe des activités de recherche dans ce domaine, même si cette initiative ne nous semble pas suffisante. Nous reconnaissons toutefois son rôle précieux dans la réduction de la fragmentation des efforts de recherche, dans la mesure où cette programmation conjointe aurait pour effet de regrouper une masse critique de compétences, de connaissances et de moyens financiers.

Il est important de progresser davantage, en particulier via une approche pluridisciplinaire englobant l'étude sociale du bien-être des patients et de leurs familles et en promouvant des styles de vie «bons pour le cerveau» et une amélioration importante des conditions de vie et de l'état de santé de la population de façon générale.

Nous savons que les maladies neurodégénératives telles que les maladies d'Alzheimer et de Parkinson comptent parmi les défis les plus importants en matière de santé mentale. La lutte contre ces maladies doit par conséquent relever trois défis: soigner au quotidien un nombre croissant de personnes, améliorer les conditions dans

lesquelles une grande partie de ces soins sont dispensés - ce qui implique d'offrir un meilleur soutien aux familles et aux soignants - et mieux financer la recherche pour faire chuter le nombre de patients.

Sylvie Guillaume (S&D), par écrit. – Les maladies neurodégénératives telles que les maladies d'Alzheimer ou de Parkinson contribuent pour une large part à l'invalidité de longue durée. Elles touchent plus de 7 millions d'Européens, chiffre qui va probablement doubler dans les décennies à venir en raison du vieillissement de la population.

C'est pourquoi je soutiens la mise en œuvre, à l'échelle européenne, de tout dispositif permettant de redoubler d'efforts pour traiter les effets des maladies neurodégénératives, en particulier des maladies d'Alzheimer et de Parkinson, tant au niveau social qu'au niveau de la santé publique. En effet, il n'y a à l'heure actuelle aucun traitement qui guérisse les maladies neurodégénératives, or il s'agit d'un des plus grands défis pour l'Europe en matière de santé mentale, que nous devons affronter avec les moyens les plus appropriés.

Ian Hudghton (Verts/ALE), par écrit. – (EN) Je soutiens sans réserve la résolution relative aux maladies neurodégénératives, et je salue la coordination proposée au niveau de l'Union européenne dans ce domaine. La démence est un énorme problème dans toute l'Europe, elle touche des millions de personnes et de familles. On estime que sept millions de personnes souffrent de démence dans l'Union européenne, dont 70 000 en Écosse - et on s'attend à ce que ces chiffres augmentent à l'avenir. La Commission a expressément reconnu l'Écosse comme l'un des rares pays à avoir déjà élaboré une stratégie nationale en matière de démence sénile. Le travail déjà entrepris en Écosse s'accordera sans problèmes aux propositions de l'Union européenne et, ensemble, nous serons mieux à même de comprendre et de contribuer à éviter la maladie d'Alzheimer et d'autres maladies dégénératives.

Elisabeth Morin-Chartier (PPE), par écrit. – J'ai soutenu la résolution sur la programmation conjointe des activités de recherche pour lutter contre les maladies neurodégénératives, en particulier la maladie d'Alzheimer, car il me semble important d'accélérer la synergie entre les États membres dans la recherche sur les maladies neurodégénératives. Il ne faut pas oublier qu'environ 7,3 millions de personnes en Europe souffrent de la maladie d'Alzheimer ou d'une pathologie similaire; ce chiffre devrait être amené à doubler d'ici 2020. Malheureusement, aucun remède n'existe pour l'instant et les connaissances en matière de traitement et de prévention sont limitées. C'est pourquoi je recommande aux États membres de mettre en commun leurs ressources et leurs efforts afin d'avancer ensemble pour la recherche, car entre Européens nous serons plus forts pour lutter contre ces maladies. J'en appelle d'ailleurs aux ministres européens de la recherche afin qu'ils adoptent une position similaire le 3 décembre prochain. Et, je tiens à rappeler que les parlementaires européens souhaitent plus que jamais être associés aux futures initiatives de programmation conjointe des activités de recherche, à travers la procédure législative prévue parle traité de Lisbonne pour la recherche qui est la codécision.

Franz Obermayr (NI), par écrit. – (DE) Environ 7 millions de personnes souffrent de maladies neurodégénératives en Europe. Vu le vieillissement croissant de la population européenne, on s'attend à ce que ce chiffre soit multiplié par deux au cours des prochaines décennies. Qui plus est, on sait malheureusement qu'en matière de maladies neurodégénératives, les traitements actuels ont pour seul effet de ralentir la progression de la maladie, mais qu'ils ne peuvent ni empêcher, ni guérir la maladie. La démence et les maladies similaires, notamment la maladie d'Alzheimer, sont la cause de dépenses considérables en soins de santé: on estime que chaque patient atteint de démence coûte environ 21 000 euros par an. Les problèmes annexes associés à ces maladies provoquent des coûts supplémentaires dans la mesure où ces patients ont tendance à ne pas faire soigner leurs autres problèmes et adoptent souvent une attitude de refus par rapport aux traitements. L'Europe se trouve confrontée à un défi majeur de santé publique, et l'échange de connaissances et de bonnes pratiques en matière de procédures et de méthodes dans un cadre de recherche commun paneuropéen est certainement une approche indiquée. C'est pourquoi je soutiens cette proposition de résolution.

Frédérique Ries (ALDE), par écrit. – Véritable problème de santé publique, les maladies neurodégénératives et, en particulier, la maladie d'Alzheimer, constituent la première cause de prise en charge lourde chez les personnes de plus de 65 ans. Une pathologie qui va croître inévitablement avec le vieillissement programmé de la population européenne: 7 millions d'Européens aujourd'hui, probablement le double dans les décennies à venir.

C'est pourquoi une action concertée au niveau de l'Union européenne est importante. C'est pourquoi le Parlement européen est dans son rôle de caisse de résonance citoyenne lorsqu'il appelle, avec la résolution votée ce jour, à une cohésion des efforts de recherche dans ce domaine. Il faut à l'évidence privilégier une

approche multidisciplinaire englobant le diagnostic, la prévention, le traitement ainsi que l'accompagnement des patients et de leurs familles.

Il faut également répondre à l'appel des chercheurs à plus de volontaires pour les études cliniques si l'on veut favoriser la mise sur le marché de médicaments efficaces contre les troubles cognitifs. Là, un énorme effort d'information auprès des familles doit être réalisé.

Autre défi afin de mieux encadrer les malades et surtout retarder l'apparition des symptômes: la variation et l'éveil au quotidien des activités intellectuelles.

- Rapport: Chrysoula Paliadeli (A7-0020/2009)

Elena Oana Antonescu (PPE), par écrit. – (RO) Je pense que les citoyens, les entreprises, les organisations non gouvernementales et toutes les autres agences doivent être informés de la façon la plus complète possible du rôle et des fonctions du médiateur européen. Cette information pourrait aussi contribuer à diminuer le nombre de plaintes soumises au médiateur alors qu'elles ne relèvent pas de ses compétences. Les citoyens ont généralement une connaissance limitée de ce que fait le médiateur.

Le lancement du nouveau site Internet début 2009 est une mesure bienvenue. Je pense toutefois que nous devons renforcer les efforts visant à fournir aux citoyens les meilleures informations possibles. Je salue donc la proposition de la rapporteure de rédiger un guide interactif permettant aux citoyens de trouver un maximum d'informations sur la façon de soumettre une plainte, mais aussi d'identifier facilement la bonne façon de résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés.

Elena Băsescu (PPE), *par écrit.* – (RO) J'ai voté en faveur du rapport de M^{me} Paliadeli parce que je pense qu'il présente une vue d'ensemble complète et détaillée de l'action du médiateur européen en ce qui concerne le traitement et la résolution des plaintes des citoyens.

Je souhaite également féliciter M. Diamandouros pour le travail accompli tout au long de 2008 et pour le nombre record d'enquêtes et d'affaires conclues. Le médiateur européen est une institution extrêmement importante dans la mesure où il rapproche l'Union européenne de ses citoyens. Il fait en sorte que les institutions et les organes de l'Union européenne travaillent dans l'intérêt des citoyens de l'Union de façon transparente, équitable, correcte et non discriminatoire et dans le respect total des procédures.

Le nombre de plaintes enregistrées en 2008, jugé inadmissible, est extrêmement élevé et en augmentation par rapport aux années précédentes. C'est pourquoi je pense qu'il faut organiser des campagnes d'information adéquates, dynamiques et continues dans chaque État membre. Vu que les citoyens européens ne savent pas quelle personne contacter lorsque l'on enfreint leurs droits, ils s'adressent souvent à tort au médiateur européen. Cependant, celui-ci ne peut traiter que les cas de mauvaise administration relatifs au travail des institutions de l'Union européenne. Il faut améliorer la collaboration entre le médiateur européen et les institutions de l'Union européenne.

Carlos Coelho (PPE), par écrit. – (PT) Ce rapport donne une image claire et complète des activités du médiateur européen en 2008. Sa nouvelle présentation et la nouvelle façon de présenter les données statistiques rendent ce rapport plus clair et plus compréhensible que ceux déposés précédemment.

Le médiateur a enregistré une augmentation du nombre de plaintes qui lui ont été adressées, même si seules 802 des 3 406 plaintes reçues en 2008 relevaient de ses compétences. Je trouve très positif qu'une solution à l'amiable ait été trouvée dans 36 % des affaires classées. Le nombre de plaintes non recevables me semble encore élevé, et une campagne d'information est nécessaire parmi les citoyens européens pour leur faire prendre conscience du rôle et des compétences du médiateur.

L'une des priorités du médiateur est de faire en sorte que les droits conférés aux citoyens par la législation européenne soient respectés à tous les niveaux de l'Union et que les institutions et organes de l'Union européenne respectent les normes les plus élevées en matière d'administration. Il est important de faire en sorte que les citoyens reçoivent des réponses rapides et concrètes à leurs demandes, plaintes et pétitions, y compris pour renforcer leur confiance dans l'Union européenne et ses institutions.

Sylvie Guillaume (S&D), *par écrit.* – J'ai voté en faveur du rapport Paliadeli sur le rapport annuel relatif aux activités du médiateur européen, M. Nikiforos Diamandouros, car il permet au quotidien que le système de prise de décision au niveau européen s'établisse dans le plus grand respect du principe d'ouverture et au plus près des citoyens.

Il s'agit là d'un recours extrêmement utile pour les citoyens, entreprises et autres organisations de l'Europe entière, confrontés à des cas de mauvaise administration dans les institutions européennes. Je me félicite en particulier que la révision du statut du médiateur, notamment dans le renforcement de ses pouvoirs d'enquête, permette aux citoyens de pouvoir avoir pleinement confiance en la capacité du médiateur à mener une enquête approfondie sur leurs plaintes, sans restrictions.

Ian Hudghton (Verts/ALE), par écrit. – (EN) J'ai voté en faveur du rapport Paliadeli relatif aux activités du médiateur européen. Le médiateur assure un service important aux citoyens européens et contribue à faire en sorte que les institutions européennes agissent dans le respect de la loi et d'autres principes plus généraux. Ces principes plus généraux sont par exemple l'égalité, la non-discrimination ou encore le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. J'ai donc soutenu l'amendement de ma collègue M^{me} Auken visant à définir plus clairement la notion de «mauvaise administration».

Iosif Matula (PPE), par écrit. – (RO) J'ai voté en faveur du rapport de M^{me} Paliadeli relatif aux activités du médiateur européen parce que je considère que M. Diamandouros a contribué de façon significative à résoudre les problèmes des citoyens et à rapprocher les institutions de l'Union européenne des citoyens. Je tiens également à féliciter la rapporteure pour ses efforts dans l'élaboration de ce rapport.

Le médiateur européen a joué un rôle essentiel en renforçant la transparence et la responsabilité du processus décisionnel et du système administratif de l'Union européenne. J'espère sincèrement que les 44 enquêtes qui se sont clôturées sur des remarques critiques en 2008 permettront à l'avenir de diminuer le nombre de cas de mauvaise administration. Je suis favorable à une interprétation large de l'expression «mauvaise administration», qui doit englober non seulement les actes administratifs contraires à la loi et les infractions aux règles ou principes juridiques contraignants, mais aussi les cas où des autorités administratives ont fait preuve de négligence ou de manque de transparence dans leur devoir envers les citoyens ou ont enfreint d'autres principes de bonne administration.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Vu le rôle important joué par le médiateur européen, qui promeut la transparence dans les relations entre l'Union européenne et ses citoyens, je réaffirme ma position, qui est que des relations constructives ont été développées entre toutes les institutions et tous les organes de la Communauté.

Willy Meyer (GUE/NGL), par écrit. – (ES) J'ai voté pour le rapport Paliadeli sur le rapport annuel relatif aux activités du médiateur européen parce que je pense que le médiateur a accompli sa mission de façon active et équilibrée. Il a examiné et géré les plaintes, mené et conclu des enquêtes, maintenu des relations constructives avec les institutions et les organes de l'Union européenne et sensibilisé les citoyens à leurs droits vis-à-vis de ces institutions et organes. Il y a lieu de souligner le bon niveau de collaboration entre le médiateur européen et les autres organes européens, et notamment la commission des pétitions du Parlement européen. En votant pour ce rapport, nous avons donc voulu lui apporter notre soutien dans son rôle en tant que mécanisme de contrôle externe et en tant que source précieuse de propositions pour améliorer l'administration européenne.

Elisabeth Morin-Chartier (PPE), par écrit. – l'ai soutenu la résolution du Parlement européen sur les activités du médiateur européen en 2008 qui insiste sur le nombre croissant de plaintes concernant le manque de transparence de l'UE; ces données m'inquiètent. Ainsi, je soutiens cette résolution qui demande que les activités du médiateur reçoivent davantage de visibilité. En effet, on ne peut que regretter que 36 % des 355 enquêtes menées à terme par le médiateur en 2008 concernent le manque de transparence des institutions européennes, y compris des cas de refus d'information. Il semble important de rappeler qu'une administration de l'Union européenne responsable et transparente est gage de la confiance que les citoyens accordent à l'Union européenne.

Joanna Senyszyn (S&D), *par écrit.* – (*PL*) Je soutiens sans réserve la résolution du Parlement européen sur le rapport annuel relatif aux activités du médiateur européen en 2008, et j'ai voté en faveur de son adoption. La proposition de créer un site Internet commun pour les institutions européennes est particulièrement opportune. Ce site permettrait aux parties intéressées de trouver la bonne institution pour chaque question et d'envoyer leurs lettres, questions et plaintes à la bonne adresse. Il serait d'une aide précieuse aux citoyens des États membres de l'Union européenne. À l'heure actuelle, cela pose des problèmes à la plupart des gens. Beaucoup de gens me demandent où ils peuvent avoir accès à certains documents ou déposer une plainte, parce qu'ils ne savent pas vers qui se tourner. Ils envoient des lettres un peu partout, et sont ensuite frustrés par le manque de réponses et déçus du fonctionnement des institutions européennes et de la lenteur des procédures administratives. D'un autre côté le médiateur européen, au lieu de traiter les plaintes recevables,

doit répondre aux 75 % de plaintes qui ne relèvent pas de ses compétences. Ce nouveau site Internet serait un excellent guide des domaines de compétences des institutions européennes. Jusqu'à sa mise en place, je demande au médiateur européen de transmettre chaque plainte directement au médiateur national ou régional possédant les compétences adéquates. Je suis aussi favorable à l'organisation d'une campagne d'information plus générale afin de sensibiliser les citoyens au rôle et aux domaines de compétences des membres du réseau européen des médiateurs.

- Rapport: Alain Lamassoure (A7-0045/2009)

Elena Oana Antonescu (PPE), *par écrit.* – (*RO*) Nous avons besoin de règles claires en ce qui concerne le budget européen pour la période transitoire entre le traité de Nice et le traité de Lisbonne.

Étant donné l'importance capitale des prochains mois pour la politique budgétaire de l'Union européenne, et étant donné qu'après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, les virements ou révisions du budget continueront jusqu'au début 2010, il faut mettre en place des procédures claires pour cette période transitoire afin de faciliter l'exécution du budget et l'adoption de budgets rectificatifs. Dans le cadre de la procédure de conciliation budgétaire prévue pour le 19 novembre, la Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen doivent parvenir à un accord concernant l'adoption d'orientations transitoires. La délégation du Parlement européen doit adopter une position forte dans le cadre de ces négociations. C'est pourquoi j'ai voté en faveur du rapport de M. Lamassoure.

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (*PT*) L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne modifiera le cadre budgétaire actuel de l'UE et nécessitera l'adoption d'actes juridiques pour sa mise en œuvre. Il faudra notamment adopter un nouveau règlement relatif au cadre financier pluriannuel, un règlement financier relatif aux nouveaux principes d'adoption et d'exécution du budget, et conclure un nouvel accord interinstitutionnel. Vu que la procédure d'adoption de ces nouvelles mesures va prendre plusieurs mois, je pense comme le rapporteur que nous avons besoin d'orientations transitoires qui devraient être en place dès l'entrée en vigueur du Traité.

Ces orientations seront importantes pour permettre aux institutions d'exécuter le budget et d'adopter des budgets rectificatifs, mais aussi, si nécessaire, pour le budget 2011.

José Manuel Fernandes (PPE), par écrit. – (*PT*) Je me réjouis de l'entrée en vigueur imminente du traité de Lisbonne. Ce Traité renforce le rôle du Parlement dans plusieurs domaines, et notamment en matière budgétaire. Je suis d'accord avec le rapport Lamassoure relatif aux orientations transitoires en matière de procédures budgétaires et j'ai donc voté en sa faveur, puisque nous aurons besoin de mesures transitoires jusqu'à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

Je tiens à féliciter le rapporteur pour son approche proactive et pour la qualité du travail accompli. J'insiste sur le fait que les mesures transitoires ne doivent pas dévier des principes généraux définis par le nouveau Traité et qu'elles ne doivent pas mettre en péril les procédures législatives futures. Je dois également souligner la nécessité de diminuer le nombre actuel de budgets rectificatifs, qui est excessif, et j'invite la Commission à soumettre des propositions en vue d'adopter un règlement fixant le cadre financier pluriannuel et de modifier le règlement financier.

João Ferreira (GUE/NGL), par écrit. – (PT) Ce rapport se focalise sur les orientations transitoires concernant les procédures en matière budgétaire dans la perspective de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Vu les modifications apportées à la procédure budgétaire, il va de soi que l'entrée en vigueur du Traité - un traité auquel nous restons opposés - nécessite l'adoption de ces mesures transitoires. En effet, le budget de l'Union européenne pour 2010 sera encore approuvé dans le cadre du traité de Nice. Le sujet de ce rapport n'est donc pas le traité de Lisbonne lui-même, mais bien la nécessité d'adopter une procédure permettant d'exécuter le budget pour 2010.

Nous avons conscience de cette nécessité, et c'est pourquoi nous avons voté contre toutes les propositions d'amendements qui auraient eu pour effet de bloquer l'exécution du budget - ce qui serait un résultat extrêmement négatif. Nous ne pouvons cependant pas voter en faveur d'un rapport qui déclare, dès son premier paragraphe, que le Parlement européen «se réjouit de l'imminente entrée en vigueur du traité de Lisbonne». Notre position est dictée par un principe élémentaire de cohérence. Ce Traité aura en effet des conséquences profondément négatives pour l'avenir des travailleurs et des citoyens européens, pour des raisons que nous avons expliquées à maintes reprises, et il a été ratifié selon un processus profondément antidémocratique. C'est pourquoi nous avons décidé de nous abstenir du vote final général.

Bruno Gollnisch (NI), par écrit. – Les nouvelles procédures budgétaires inscrites dans le traité de Lisbonne sont sans doute, sur un plan institutionnel, ce qui transforme réellement l'Union européenne en un super-État. Car, alors que les contributions au budget communautaire restent fondamentalement des contributions étatiques puisées dans les impôts nationaux, le vote du budget se fera désormais sans que les gouvernements des États membres puissent avoir le dernier mot.

Ceci est notamment inquiétant pour l'agriculture, qui cesse d'être une dépense obligatoire et qui sera sans doute sacrifiée aux caprices clientélistes de cette assemblée. Au delà de ce problème de fond, il n'est pas acceptable de bricoler une mise en application immédiate des nouvelles procédures. On ne peut pas «jouer», en ces temps de crises, avec l'argent des contribuables européens pour des questions de susceptibilité politique. Il faut un règlement financier et un accord interinstitutionnel négocié dans les formes, et tant pis si cela prend du temps.

En attendant, nous devons continuer à appliquer les méthodes et procédures existantes, et refuser tout budget rectificatif ou virement qui ne soit lié à des motifs impérieux.

Cătălin Sorin Ivan (S&D), *par écrit.* – (RO) L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne entraînera des changements importants dans de nombreux domaines, en commençant par la procédure budgétaire. Ce rapport garantissant la transition entre les deux procédures, celle actuellement en vigueur et celle envisagée par le nouveau Traité, revêt une grande importance. C'est précisément pour cette raison que j'ai jugé opportun de le soutenir dans sa totalité. Les orientations de procédure proposées par ce rapport faciliteront les activités budgétaires des trois institutions impliquées de façon à permettre une exécution efficace, notamment en ce qui concerne les virements budgétaires. La demande faite à l'initiative du rapporteur d'adapter le plus rapidement possible le règlement financier aux nouvelles règles est une autre mesure immédiatement nécessaire. Nous espérons que ces orientations transitoires seront adoptées lors de la réunion de conciliation prévue avec le Conseil pour le 19 novembre, avant la deuxième lecture par le Conseil, et nous sommes convaincus que l'importance qui leur est due leur sera accordée.

Petru Constantin Luhan (PPE), *par écrit.* – (*RO*) Le traité de Lisbonne va provoquer de nombreux changements, y compris des changements budgétaires importants et notamment la suppression de la distinction entre les dépenses obligatoires et non obligatoires. Le budget 2010 a été adopté selon les règles de l'ancien Traité. Jusqu'à la mise en œuvre de la procédure budgétaire pour 2011 cependant, il est possible que les institutions doivent encore se pencher sur l'exécution du budget, qu'elles doivent adopter des budgets rectificatifs et entamer la procédure budgétaire pour 2011 avant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

Le rapport Lamassoure identifie les limites et les conditions du mandat accordé par le Parlement européen à la commission concernée pour mener les négociations lors de la conciliation budgétaire qui aura lieu le 19 novembre. Je salue l'initiative présentée par ce rapport, qui a été rédigé en un temps record. Je félicite également la Commission pour l'efficacité avec laquelle elle nous a fourni les règles transitoires actuelles.

Andreas Mölzer (NI), *par écrit.* – (*DE*) Au vu du nombre excessif de budgets rectificatifs, on pourrait penser que l'UE est incapable de planifier quoi que ce soit. Il est clair que cette impression n'est pas tout à fait fausse. Il suffit de penser au réseau toujours plus dense d'agences européennes, avec leurs budgets toujours plus élevés et le risque de redondances dans leurs compétences et leur travail. Il en va de même pour le Service pour l'action extérieure dont le traité de Lisbonne prévoit la création. Il nécessitera de concevoir le budget communautaire de façon à éviter de faire deux fois le même travail et à permettre au contraire l'exploitation des synergies tout en garantissant le maintien du contrôle parlementaire, en évitant de freiner les États membres et en évitant de restreindre les compétences nationales. Ce budget rectificatif dans la perspective de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne est prématuré, vu que de nombreux points restent encore à clarifier. C'est pourquoi j'ai voté contre.

Elisabeth Morin-Chartier (PPE), par écrit. – J'ai soutenu la résolution sur le rapport de mon collègue, Président de la commission parlementaire des budgets, Alain Lamassoure. En effet, ce rapport demande que les nouveaux pouvoirs du Parlement européen soient respectés dès l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne et des règles transitoires sont ainsi demandées pour la période de battement en attendant la mise en application des nouvelles règles budgétaires prévues par ce même Traité. Le nouveau Traité attribue en effet au Parlement une égalité totale de compétence avec le Conseil pour l'adoption du budget, même pour les dépenses dites «obligatoires» (agriculture et accords internationaux), qui étaient jusqu'à présent décidées uniquement par les États membres. La mise en œuvre des nouvelles compétences du Parlement doit attendre l'adoption de nouveaux règlements procéduraux, nécessaires pour traduire en pratique les dispositions générales du nouveau Traité: ce rapport insiste sur le fait que cette situation est inquiétante, car je ne souhaite pas que le

Conseil et la Commission continuent entre temps avec le «business as usual...». J'en appelle ainsi à ce que des règles transitoires soient rapidement adoptées; et la prochaine réunion de négociation du budget 2010 entre le Conseil et le Parlement pourrait en être l'occasion...

- 12. Corrections et intentions de vote: voir procès-verbal
- 13. Déclarations écrites inscrites au registre (article 123 du règlement): voir procès-verbal
- 14. Transmission de textes adoptés au cours de la présente séance: voir procès-verbal
- 15. Calendrier des prochaines séances: voir procès-verbal
- 16. Interruption de la session

(La séance est levée à 11 h 45)